



# PROJET PÉDAGOGIQUE

## FORMATION

### EDUCATEUR SPECIALISE

Janvier 2024

**Responsable de formation : Cyrille MUSIEDLAK**

#### Equipe filière ES :

Alexia CAMACHO : Formatrice  
Amélie GALLOIS : Formatrice  
Marine DUMAINE : Formatrice  
Julie FICHET : Formatrice  
Lola SANTOS : Assistante pédagogique



**IRTS CA** INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE  
ET SON CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS / CENTRE DE FORMATION / PÔLE RESSOURCES VAE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie 51100 REIMS  
03 26 06 22 88 / [contact@irtsca.fr](mailto:contact@irtsca.fr)



# SOMMAIRE

---

Préambule.....	3
I – De la définition du métier au diplôme reconnu de niveau 6 (licence).....	5
II – La formation.....	7
1 – La formation théorique : .....	8
☐ DF1 : La relation éducative spécialisée (500 heures) .....	8
☐ DF2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé (400 heures) .....	9
☐ DF3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle (300 heures)....	9
☐ DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (250 heures).....	9
2 – La formation pratique :.....	10
a – En première année :.....	11
b – En deuxième année :.....	11
c – En troisième année :.....	11
3 – Les épreuves de certification : .....	11
☐ Domaine de compétences 1 « la relation éducative spécialisée » :.....	12
☐ Domaine de compétences 2 « conception et conduite de projets éducatifs spécialisés » : .....	12
☐ Domaine de compétences 3 « travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle » : .....	13
☐ Domaine de compétences 4 « dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux » : .	13
Calendrier de certification en centre de formation (IRTS CA) .....	14
Calendrier certification en centre d’examen (Rectorat) .....	14
III – La validation des acquis de l’expérience .....	15
1 – Le principe :.....	15
2 – Un pôle ressource :.....	15
3 – La certification : .....	16
IV – Modalités pédagogiques à l’IRTS CA et dans la formation ES en particulier .....	17
1 – Implication du référent de parcours, travail de groupe et accompagnement individuel .....	17
a – Une équipe pédagogique, des référents de parcours : .....	17
b – Du collectif pour une pédagogie adaptée :.....	19
c – Du parcours personnalisé à l’accompagnement individuel : .....	19
d – Des outils et une pédagogie innovante au service de la qualification :.....	20
2 – Les espaces de rencontre.....	21
e – La visite de stage : .....	21

f – Les réunions avec les référents professionnels des sites qualifiants : .....	22
3 – De la représentation à la coopération pour une démarche qualité .....	22
4 – L'apprentissage et le CFA .....	22
14 missions sont confiées aux CFA par la loi 2018-771 du 5 septembre 2018, article L.6231-2 du code du Travail (extrait) : .....	23
5 – La mobilité internationale .....	25
Annexes : Référentiels pédagogiques DEES .....	26

## Préambule

---

Il existe aujourd'hui différents parcours qui conduisent au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé. A l'IRTS de Champagne-Ardenne, le diplôme se prépare dans un cursus de formation initiale et par l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience. De la découverte du métier à la mobilité internationale, en passant par la reconnaissance de l'expérience, les parcours se personnalisent. Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé peut s'obtenir via différentes voies. Les parcours des apprenants se déclinent dans le respect des trajectoires de chacun, les parcours professionnels sont soutenus, soit par la validation des acquis de l'expérience, soit par le croisement de la formation initiale et de la formation continue. Ce qui nous amène à raisonner aujourd'hui en termes de parcours de diplomation.

Depuis la réforme de 2018, certains contenus de la formation initiale se sont également ouverts aux professionnels du secteur et ainsi, le croisement des savoirs s'opère dans le cadre de journées d'étude. La formation d'éducateur spécialisé dispensée à l'IRTS de Champagne-Ardenne s'inscrit pleinement dans la définition du travail social du CASF (décret N°2017-877 du 6 mai 2017 et codifié à l'article D. 142-1-1) dans la mesure où la formation est conçue pour respecter les objectifs visés du travail social, elle s'appuie sur des principes éthiques, déontologiques et sur le respect des valeurs et des personnes accompagnées dans leur singularité et leur dignité. Les savoirs enseignés relèvent de plusieurs disciplines universitaires, ils allient théorie et pratique et les personnes accompagnées y ont leur place.

La pédagogie qui accompagne la professionnalisation des apprenants appelle les formateurs à transmettre des valeurs intrinsèques au métier d'éducateur spécialisé qui demande respect et considération des personnes concernées par un accompagnement social et éducatif. Les apprenants sont amenés à découvrir un secteur d'activité varié et une posture professionnelle spécifique nécessaire à la rencontre avec les personnes en situation de vulnérabilité (temporaire ou définitive) et les terrains professionnels.

Les formateurs accompagnent alors les apprenants dans un travail de conscientisation de leur expérience vécue nécessaire à leur construction identitaire et de conceptualisation de leurs pratiques pour que celles-ci fassent sens dans l'acquisition des compétences. L'IRTS CA dispense des enseignements idoines et en partenariat avec les terrains professionnels, les prépare autant à l'obtention du diplôme d'Etat qu'à l'exercice du métier d'éducateur spécialisé.

La reconnaissance du grade licence pour ce diplôme en travail social a conduit l'équipe pédagogique à mettre en place un contrôle continu durant l'ensemble du cursus de la formation initiale. Cette organisation s'inscrit pleinement dans le suivi des apprenants et elle permet une connaissance de chaque situation. Nous constatons que dorénavant l'accompagnement individuel prend une place de plus en plus importante dans la formation des futurs professionnels.

## I – De la définition du métier au diplôme reconnu de niveau 6 (licence)

---

« L'éducateur.trice spécialisé.e est un.e professionnel.le du travail social. Il.elle exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il.elle accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion. L'éducateur.trice spécialisé.e intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il.elle favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il.elle s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes. »<sup>1</sup>

Les professionnels du travail social développent des compétences et des savoir-faire spécifiques qui évoluent au rythme des transformations sociétales.

Les éducateurs spécialisés exercent un métier de la relation et leur formation s'appuie sur l'acquisition de compétences spécifiques. Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, comme tous ceux du secteur social et médico-social, a été réformé pour répondre au mieux aux évolutions du secteur et des publics.

Depuis sa création en 1967, le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé est réformé régulièrement.

Le décret 67-138 du 22 février 1967, institue officiellement le diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DEES). Il fixe les modalités de sélection et de formation des éducateurs, d'organisation des examens pour l'obtention du diplôme. Il fixe également les règles d'inscription des élèves et l'agrément des centres de formation. Cette formation comprend 15 mois de formation théorique et 15 mois de formation pratique. Les compétences sont centrées sur la relation éducative.

L'arrêté du 6 juillet 1990 propose une formation à une pratique professionnelle de l'éducation spécialisée dispensée en 1450 heures et quinze mois (soit soixante-sept semaines) de formation pratique.

Les principales modifications introduites par le décret de 1990 sont la valorisation du droit et, au niveau du diplôme, des épreuves destinées à vérifier les connaissances des candidats.

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 conduit à l'obligation de rendre le diplôme accessible par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience. L'arrêté du 12 mars 2004 crée un référentiel de compétences et rend compatible le diplôme d'éducateur à cette voie d'accès de qualification.

A partir de 2007, la formation est structurée autour de quatre domaines de compétences auxquels répondent des domaines de formation organisés en un référentiel de formation.

Apparaissent alors des domaines de compétences spécifiques liés à l'intervention éducative.

En 2018, le décret d'application entérinant la réingénierie des diplômes du travail social de niveau 6 est publié le 23 août 2018. L'obtention du diplôme d'Etat, confère depuis lors le grade licence.

A compter de cette date, la formation d'éducateur spécialisé bénéficie de compétences communes identiques (relatives aux domaines de compétences 3 et 4) et de compétences partagées (relatives aux domaines de compétences 1 et 2) avec l'ensemble des formations gradées licence en travail social. Il s'agit d'un socle commun de compétences et de connaissances.

Aujourd'hui, le DEES s'inscrit dans la nomenclature des diplômes de niveau 6. L'arrêté du 10 mars 2020 puis celui du 23 mai 2023 entérinent cette fois une organisation du diplôme par blocs de compétences.

---

<sup>1</sup> Arrêté du 22 août 2018 relatif aux diplômes d'Etat de niveau VI, annexe n°1 : référentiel métier

Dorénavant, deux blocs segmentent chaque domaine de compétences en deux parties distinctes.<sup>2</sup>

L'IRTS CA a été agréé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par arrêté du 14 avril 2020 pour dispenser la formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé. L'autorisation d'ouverture des formations en travail social a été renouvelée le 29/11/2021 pour une durée de 6 ans par la Direction Régionale Académique de l'Enseignement Supérieur.

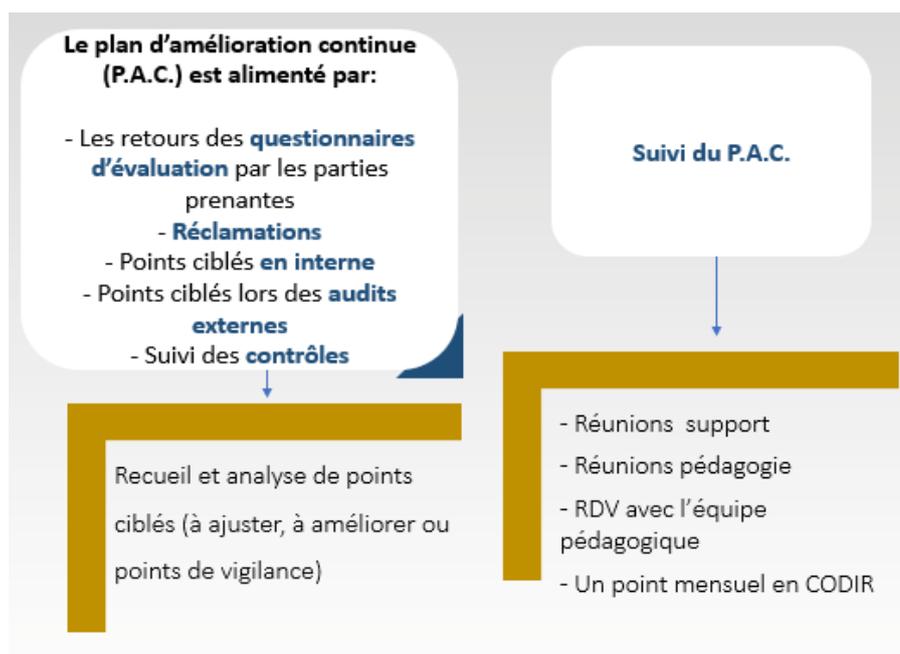
La convention de partenariat signée le 15 mars 2019 entre l'Université de Reims Champagne-Ardenne et l'IRTS CA a permis de mettre en œuvre la réforme et de faciliter les parcours divers des étudiants.

Conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, L'IRTS CA a obtenu la certification « Qualiopi », nécessaire pour l'obtention de fonds publics ou mutualisés, et concerne trois catégories : Organisme de Formation, Centre de Formation par Apprentissage et Validation des Acquis et de l'Expérience. Cette certification est renouvelée en 2024.

La certification « Qualiopi » atteste la qualité des processus mis en œuvre par les organismes pour dispenser des formations en visant la conformité de ces processus au Référentiel National Qualité selon l'article L. 6316-3 du code du travail.

Des points d'amélioration ou points de vigilance sont recueillis dans les processus d'évaluation par le service qualité puis saisis au fil de l'eau dans un plan d'amélioration continue (P.A.C.). Les points recueillis font l'objet de temps de réflexion intégrés aux diverses réunions de l'IRTS CA (comité de direction mensuel, réunions des équipes pédagogiques, réunions avec les services support, réunions institutionnelles).

Les équipes à tous les niveaux institutionnels sont invitées à s'interroger sur les pratiques et à collaborer à la dynamique de la démarche d'amélioration continue. Cette dynamique intègre aussi le rapport d'activités annuel de la filière. Ce rapport est un outil d'évaluation par l'équipe pédagogique de la filière. Il est consultable sur le site internet, une fois présenté en conseil de perfectionnement puis en assemblée générale.



<sup>2</sup> Arrêté du 23 mai 2023, <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/5/23/APHA2313967A/jo/texte>

## II – La formation

---

De manière générale, la formation s'inscrit dans une dimension institutionnelle globale visant à développer une culture commune avec l'ensemble des formations de niveau 6 propre à favoriser la coopération et la complémentarité entre travailleurs sociaux.<sup>3</sup>

Comme pour l'ensemble des formations dispensées à l'IRTS CA, la formation d'éducateur spécialisé s'organise sur des journées d'une amplitude de sept heures afin de répondre aux exigences du droit du travail en matière de formation professionnelle.

Conformément au référentiel de formation (arrêté du 22 08 2018 relatif au DEES), la formation préparatoire au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé comporte 1450 heures de formation théorique et 2100 heures de formation pratique.

Cette formation a une amplitude de 6 semestres permettant l'acquisition progressive de compétences à hauteur de 180 crédits européens (ECTS). Elle fait appel aux technologies de l'information et de la communication et se dispense sur site ou à distance pour certains contenus comme l'apprentissage des langues vivantes (français, anglais).

L'admission en formation s'appuie sur l'appréciation des sept critères nationaux attendus chez les candidats pour une entrée en formation en référence à l'Arrêté du 10 janvier 2019 :

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute.
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi.
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde.
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation.
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite.

Ces éléments doivent apparaître dans un dossier élaboré par le candidat et sont évalués pendant un entretien, d'une durée de trente minutes, réalisé auprès de deux formateurs.

En plus de satisfaire à la sélection en termes de prérequis, les candidats doivent être titulaires du baccalauréat. Deux modalités d'inscriptions à l'épreuve d'admission existent. Il s'agit d'une inscription sur « Parcoursup » pour trois catégories de postulants : lycéens, étudiants et apprentis et d'une inscription en ligne sur le site internet de l'IRTS CA ou en direct auprès du service admission de l'institut pour les demandeurs d'emploi et les salariés.

Chaque année, environ soixante-dix apprenants font leur entrée en formation. Le profil de ces entrants est donc diversifié car ils peuvent être lycéens post bac, étudiants, demandeurs d'emploi et salariés. Le conseil régional du Grand-Est finance la totalité des frais de la formation pédagogique pour 59 apprenants, il s'agit d'un quota de 59 places pour des étudiants et des demandeurs d'emploi, ce qui représente la majorité des apprenants. Les autres sont en situation d'emploi ou d'apprentissage.

---

<sup>3</sup> Références : décret n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social qui précise les dispositions relatives au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II.

L'acquisition de connaissances théoriques se réalise essentiellement de manière transversale avec d'autres formations de niveau 6 (EJE, ETS, ASS). Pour rappel, cette transversalité proposée dans les apprentissages est la base du projet d'établissement de l'IRTS CA. Le partage des enseignements par l'ensemble des apprenants permet alors de développer, dès le début de la formation, « une culture commune propre à favoriser la coopération et la complémentarité entre travailleurs sociaux ». <sup>4</sup>

Un contrôle continu instauré pour l'accréditation d'ECTS (European Credits Transfer System en anglais) <sup>5</sup> s'effectue sur une majorité de modules de formation. L'appréciation des savoirs acquis se réalise ainsi tout au long des six semestres de la formation à partir des trente-six évaluations conçues par l'équipe pédagogique ES.

En plus de ce contrôle continu, les sept épreuves de certification organisées par l'IRTS CA et l'épreuve finale du mémoire organisée par le Rectorat, évaluent, quant à elles, les compétences acquises et attendues dans le cadre du diplôme d'Etat.

## 1 – La formation théorique :

Conformément à l'arrêté du 23 août 2018, la formation se décline en quatre domaines de formation :

- Domaine de formation n°1 : La relation éducative spécialisée ;
- Domaine de formation n°2 : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés ;
- Domaine de formation n°3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle ;
- Domaine de formation n°4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

La déclinaison de ces quatre domaines de formation, eux-mêmes divisés en blocs de compétences, est la suivante :

### ➤ DF1 : La relation éducative spécialisée (500 heures)

Ce premier domaine apporte aux apprenants des connaissances théoriques sur l'histoire du travail social et de l'éducation spécialisée, la relation éducative, la personne, la personne et le groupe, les individus, les groupes et la société et enfin, les problématiques spécifiques des publics concernés.

Les positionnements professionnels visés par le contenu de formation sont :

- L'élaboration d'une posture éthique, analyse des pratiques professionnelles et réflexivité ;
- Le positionnement dans les situations à risques ou d'urgences ;
- La référence éducative.

Ce domaine se décline en 11 modules de formation pour le bloc de compétences n°1 « construction de la relation éducative » et 10 modules pour le bloc de compétences n° 2 « analyse de la construction d'un accompagnement éducatif ».

---

<sup>4</sup> Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social, Art. D. 451-8 du chapitre unique du titre V du livre IV du code de l'action sociale et des familles.

<sup>5</sup> Pour rappel, le système de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un outil de l'enseignement supérieur visant à rendre les études et les cours plus transparents à l'échelle de l'Europe. Il aide les étudiants à se déplacer d'un pays à l'autre et à faire reconnaître leurs qualifications universitaires et leurs périodes d'études à l'étranger. L'ECTS permet aux « crédits » acquis auprès d'un établissement d'enseignement supérieur d'être comptabilisés pour l'obtention d'une qualification dans un autre établissement. Les crédits ECTS représentent un apprentissage fondé sur des acquis d'apprentissage clairement définis ainsi que sur la charge de travail qui leur est associée. Un grade licence, comme le diplôme d'éducateur spécialisé, correspond à 180 ECTS. Source : [education.ec.europa.eu](http://education.ec.europa.eu)

### ➤ **DF2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé (400 heures)**

Ce second domaine est relatif au projet éducatif dans son ensemble. Il permet aux apprenants d'acquérir des connaissances sur les supports et les cadres du projet socio-éducatif spécialisé, ainsi que l'accompagnement de la personne et du groupe dans son projet.

Les positionnements professionnels visés par le contenu de formation sont :

- L'élaboration d'une posture éthique, analyse des pratiques professionnelles ;
- Le positionnement dans le projet éducatif et son analyse.

Ce domaine se compose de 7 modules de formation pour le bloc de compétences n°3 « implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif » et de 7 modules pour le bloc n°4 « conception et conduite d'un projet éducatif ». Des temps de médiation éducative et d'immersion collective (3 à 4 apprenants) sur les terrains professionnels (147 heures) permettent la conception et la mise en œuvre d'un projet socio-éducatif à dimension culturelle, artistique, ou autre, auprès des personnes accompagnées.

### ➤ **DF3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle (300 heures)**

Le troisième domaine de formation est inhérent au travail en équipe et à la communication dans une dimension professionnelle. Ce domaine traite des théories de la communication, la communication en travail social, le travail en équipe et la dynamique institutionnelle, les écrits professionnels, les réunions, l'usage des outils numériques et enfin cible l'apprentissage d'une langue vivante étrangère sur un registre professionnel.

Les positionnements professionnels visés par le contenu de formation sont :

- L'éthique de la communication ;
- Les droits des usagers ;
- Le secret professionnel dans la communication orale et écrite ;
- La place du professionnel dans la communication dans le service, l'établissement et l'institution ;
- L'analyse de pratiques professionnelles, réflexivité ;
- L'utilisation d'outils numériques.

Ce domaine se décline en 9 modules de formation pour le bloc de compétences n°5 « expression et communication écrite et orale » et en 4 modules pour le bloc n°6 « communication professionnelle et travail social ». Il mobilise de façon transversale les technologies de l'information et de la communication.

### ➤ **DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (250 heures)**

Ce quatrième domaine traite de manière générale des institutions du travail social et de leur environnement.

Les contenus théoriques relèvent de l'histoire, des missions et du fonctionnement des institutions du travail social, des histoires et des évolutions des politiques sociales en France, des partenariats et des réseaux, de l'introduction au droit, des établissements, des services sociaux, médico-sociaux et des institutions de l'éducation spécialisée et enfin de l'action éducative et du territoire.

Les positionnements professionnels visés par le contenu de formation sont :

- La posture éthique ;
- L'analyse des pratiques professionnelles, réflexivité ;

- Le positionnement professionnel dans les relations partenariales, institutionnelles, interinstitutionnelles et de réseaux ;
- Le positionnement professionnel dans la représentation du service, de l'établissement et de l'institution.

Ce domaine se décline en 4 modules de formation pour le bloc de compétences n°7 « connaissance et analyse des contextes institutionnels » et en 6 modules pour le bloc n°8 « mobilisation des acteurs et des partenaires ». Il permet entre autres aux apprenants d'inscrire leur pratique éducative à l'échelle d'un territoire et dans une dynamique partenariale.

## 2 – La formation pratique :

Si depuis sa création, le diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé est réformé régulièrement, **la formation en alternance** reste la base commune de ses différentes organisations. Les apprenants inscrits dans cette formation effectuent des séquences de formation sur des sites qualifiants. L'alternance entre les périodes en institut et les séquences sur site soutient la professionnalisation des apprenants à hauteur de 1450 heures de formation théorique et 2100 heures, soit 60 semaines de formation pratique.

L'IRTS CA fait le choix d'une alternance qui se déroule sur un calendrier commun à l'ensemble des apprenants, qu'ils soient étudiants, apprentis ou salariés pour favoriser le partage d'expériences.

Ainsi, si les quatre domaines de compétences sont appréhendés de façon transversale au cours des différentes expériences sur sites, l'acquisition de compétences se fait progressivement tout au long du parcours de formation pratique de l'apprenant. Chaque année de formation permet de réaliser un focus sur une à deux thématiques liées au référentiel professionnel du métier, et ce, de façon théorique et pratique.

L'IRTS CA a également choisi de permettre la **réalisation de stages « longs » qui favorisent la construction d'une identité professionnelle**. De plus, les stages de plus de huit semaines étant gratifiés, ce découpage de la formation pratique en séquences longues permet de lutter contre la précarité étudiante, qui reste une préoccupation majeure.

La réalisation d'une séquence de formation pratique dans une structure recevant du public en situation d'hébergement est conseillée. Chaque apprenant s'inscrit dans un parcours représentatif d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention. Chaque période de formation pratique se fait en alternance avec des regroupements au sein de l'institut afin de permettre aux apprenants **une prise de recul sur leur expérience et ainsi de les maintenir dans une dynamique réflexive** au service des personnes concernées.

Enfin, concernant la formation pratique des apprenants salariés, le calendrier des différentes périodes de formation sur site est identique aux étudiants, celle-ci s'organise en fonction des possibles chez l'employeur. Deux options sont proposées :

Option n°1, l'employeur ne dispose pas d'une diversité d'établissements et services :

- le salarié doit réaliser au minimum une des trois expériences (8, 22 ou 30 semaines) sur un site hors employeur.

Option n°2, l'employeur dispose de différents établissements et services et accueille différents publics :

- le salarié réalise au minimum une expérience (8, 22 ou 30 semaines) sur site dans un établissement ou service différent de son lieu d'exercice professionnel, auprès d'un public différent et si possible auprès d'une hiérarchie différente.

#### a – En première année :

8 semaines de formation sur site sont réalisées au cours des deux premiers semestres de la formation au sein d'une structure relevant du champ de l'éducation spécialisée et dépendant du secteur social et médico-social (280 heures). Cette séquence de formation pratique de 8 semaines est dédiée à **la découverte du secteur sous le prisme du projet** (projet d'établissement, projet éducatif, projet personnalisé, ...) et s'effectue dans le second semestre de la formation. Les stagiaires sont encadrés par un référent titulaire du diplôme d'Etat d'éducateurs spécialisés. Cette première expérience a pour but notamment, de confirmer le projet professionnel.

#### b – En deuxième année :

22 semaines de formation pratique réalisées au sein d'une structure d'intervention sociale et médico-sociale permettent aux apprenants de **s'inscrire dans le travail en équipe pluriprofessionnelle, de saisir les enjeux de la communication professionnelle** et d'en acquérir les compétences. Cette séquence se réalise au cours des semestres 3 et 4 de la formation. Les stagiaires sont encadrés par un référent titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, ou un professionnel expérimenté de niveau 6 ou plus pour un tiers de la période.

L'IRTS CA permet aux apprenants qui le désirent de réaliser une expérience de mobilité à l'international sur cette période de formation pratique.

Compte-tenu des impératifs liés à la certification, les stagiaires en mobilité ne réalisent que les 14 premières semaines de stage à l'international afin d'être présents avec l'ensemble de leur promotion au regroupement lors duquel le travail préparatoire aux certifications démarre.

Ces apprenants poursuivent ensuite un stage de 8 semaines en France dans le même domaine que le stage réalisé à l'étranger. Cela leur permet d'avoir un regard croisé entre la France et le pays étranger choisi sur une thématique et de pouvoir observer deux lieux d'exercice professionnel.

6 à 8 semaines de formation réalisée sur site qualifiant au cours du semestre 4, permettent aux apprenants de découvrir une institution, son public et son environnement dans la perspective de s'engager dans une **expérience à responsabilité**.

#### c – En troisième année :

22 à 24 semaines de séquence dite « à responsabilité » sont à réaliser dans la continuité de la période de formation pratique effectuée au semestre 4 de la deuxième année. Il s'agit pour l'apprenant d'investir les fonctions d'un éducateur spécialisé afin de **confirmer et développer une pratique professionnelle**.

La durée de cette dernière expérience sur site permet de cibler plus spécifiquement la relation éducative spécialisée, ainsi que la dimension interinstitutionnelle, les partenariats et les réseaux. Cette séquence est encadrée par un référent titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou professionnel expérimenté de niveau 6 ou plus pour un tiers de la période si l'apprenant a été accompagné par un éducateur spécialisé sur l'ensemble de la période de formation pratique de 2<sup>ème</sup> année.

### 3 – Les épreuves de certification<sup>6</sup> :

Les quatre domaines de compétences inhérents au diplôme d'Etat sont validés séparément par huit épreuves de certification, eux-mêmes déclinés en bloc de compétences. Seuls les deux blocs d'un même

---

<sup>6</sup> Annexe : référentiels pédagogiques DEES.

domaine sont compensables entre eux. Sur les huit épreuves participant à la certification, sept sont organisées par l'IRTS CA et une par le Rectorat. Pour valider chacun des domaines, les candidats doivent obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour chaque domaine. Un règlement de certification est transmis aux apprenants à leur entrée en formation.

➤ **Domaine de compétences 1 « la relation éducative spécialisée » :**

Bloc n°1 : « construction de la relation éducative »

Afin de montrer sa capacité à adopter une posture réflexive sur sa pratique et à mobiliser ses connaissances théoriques, le candidat effectue une **présentation de son parcours de formation**. Cette épreuve orale d'une durée de 30 minutes (présentation 10 mn et échange 20 mn), réalisée en fin de formation au semestre 6, s'appuie sur trois travaux au choix intégrés au livret de formation. Le candidat présente au jury (composé d'un formateur et d'un professionnel) trois écrits qu'il a élaborés au cours de sa formation et les soutient avec une note réflexive posée sur son parcours. Cette soutenance orale de coefficient 1 est notée sur 20.

Bloc n° 2 : « analyse de la construction d'un accompagnement éducatif »

Une soutenance orale de 40 minutes (présentation 10mn et échange 30mn) d'un **mémoire de pratique professionnelle** doit permettre au candidat de montrer sa capacité à analyser une question sociale ou un questionnement professionnel, à s'inscrire dans une méthodologie de recherche et ainsi marquer sa démarche de construction de représentations s'appuyant sur des références théoriques et la réalité du terrain.

Ce travail d'élaboration écrite de 40 à 45 pages demande une articulation entre théorie et pratique puisqu'il cible l'appropriation des compétences liées à l'exercice du métier et la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service de l'intervention sociale. L'épreuve est organisée par le Rectorat après le dépôt du livret de formation et de ses pièces constitutives. La moyenne de la note de l'écrit et de la note de l'oral est posée sur 20.

La moyenne des deux notes obtenues est prise en compte pour la certification du domaine.

➤ **Domaine de compétences 2 « conception et conduite de projets éducatifs spécialisés » :**

Bloc n°3 : « implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif »

Une **étude de situation individuelle ou collective** s'effectue par un devoir sur table réalisé au cours du semestre 4 de la formation.

Il s'agit d'une étude de situation, le candidat dispose de 4 heures pour montrer sa capacité à mobiliser des connaissances théoriques et la méthodologie de la conception et la conduite de l'action éducative. Le devoir écrit est corrigé par un formateur, professionnel confirmé du secteur, il est noté sur 20, coefficient 1.

Bloc n°4 : « conception et conduite d'un projet éducatif »

Réalisée en fin de première année de formation, une soutenance orale du **projet éducatif spécialisé** permet au candidat de présenter le projet socio-éducatif à dimension culturelle, artistique ou autre dans lequel il s'est engagé collectivement pour l'élaboration d'une médiation en situation d'immersion sur un terrain professionnel pendant le semestre 2. La présentation orale réalisée devant un formateur et un professionnel est notée sur 20 avec un coefficient 1, elle s'appuie sur un dossier de 10 à 12 pages écrit collectivement. Ce dernier est noté sur 20, coefficient 1.

La moyenne des trois notes obtenues est prise en compte pour la certification du domaine.

➤ **Domaine de compétences 3 « travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle » :**

Bloc n°5 : « expression et communication écrite et orale »

Une **élaboration d'une communication professionnelle** s'effectue à partir d'une situation rencontrée lors d'une période de formation pratique pour laquelle un écrit a été réalisé. Le candidat doit montrer sa capacité à rédiger et transmettre de l'information par l'élaboration d'une communication professionnelle pour un destinataire cible. Cette épreuve orale se déroule au semestre 4. La soutenance, réalisée devant un formateur et un professionnel est notée sur 20, coefficient 1.

Bloc n°6 : « communication professionnelle et travail social »

A partir de pratiques professionnelles repérées et expérimentées sur la deuxième séquence de formation sur site, le candidat rédige un **dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles** de 8 à 10 pages lui permettant de montrer les liens entre les dynamiques institutionnelles, le travail d'équipe et l'accompagnement des personnes. L'épreuve qui a lieu au cours du quatrième semestre de formation cible le repérage de la capacité du candidat à analyser un ou plusieurs enjeux du travail d'équipe et de la dynamique institutionnelle. L'écrit est noté sur 20, coefficient 1. Une soutenance orale de 30 minutes (présentation 10 minutes, échange 20 minutes) effectuée devant un jury composé d'un formateur et d'un professionnel est notée sur 20, coefficient 1.

La moyenne des trois notes obtenues est prise en compte pour la certification du domaine.

➤ **Domaine de compétences 4 « dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux » :**

Bloc n° 7 « connaissance et analyse des contextes institutionnels »

La première épreuve de ce domaine est un **contrôle de connaissances sur les politiques sociales**. Il s'agit d'un devoir sur table portant sur les connaissances des politiques sociales et l'élaboration d'une proposition d'action partenariale ou d'une aide à la décision. D'une durée de 4 heures, il est réalisé au cours du semestre 6 de la formation.

Un formateur évalue les capacités du candidat à connaître les politiques sociales, à se positionner dans un travail partenarial et à participer à une réflexion collective. L'écrit est noté sur 20 avec un coefficient de 1.

Bloc n°8 « mobilisation des acteurs et des partenaires »

La seconde épreuve se réalise au semestre 6 de la formation. Elle consiste pour le candidat à élaborer un **dossier à partir de l'analyse d'une problématique territoriale ou partenariale**.

Cet écrit de 8 à 10 pages soutenu à l'oral (présentation 10 minutes, échange 20 minutes) doit permettre au jury, composé d'un formateur et d'un professionnel, d'évaluer les capacités du candidat à connaître et analyser un environnement institutionnel ainsi que d'utiliser les différentes ressources de cet environnement institutionnel et partenarial en situation professionnelle (politiques sociales et dispositifs).

Le dossier s'élabore à partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'apprenant pendant sa troisième année de formation. L'analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs doit y être proposée. Le dossier est noté sur 20, coefficient 1 et l'oral est noté sur 20 avec un coefficient de 1.

La moyenne des trois notes obtenues est prise en compte pour la certification du domaine.

Les candidats ayant participé à la 1<sup>ère</sup> partie du domaine de compétences 1, ainsi qu'aux épreuves des domaines 2, 3 et 4 dans leur ensemble sont présentés par l'IRTS CA à la session d'examen organisée par le Rectorat qui gère, à cet effet, l'épreuve du bloc n°2 du DC1 (mémoire de pratique professionnelle),

ainsi que le jury plénier qui statue sur les résultats de l'ensemble des épreuves.

En cas de validation partielle du diplôme, l'IRTS CA propose un contrat pédagogique aux apprenants désirant se présenter à la session organisée l'année suivante. Ainsi, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif sur les modules de formation inhérents au(x) domaine(s) ou bloc(s) de compétences non validé(s).

#### Calendrier de certification en centre de formation (IRTS CA)

Semestre	DC1	DC2	DC3	DC4
1				
2		<b>Juin:</b> Projet éducatif spécialisé		
3				
4		<b>Avril :</b> Etude de situation individuelle ou collective	<b>Mai :</b> Elaboration d'une communication professionnelle <b>Juin :</b> Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles	
5				
6	<b>Mai :</b> Présentation du parcours de formation			<b>Février :</b> Contrôle de connaissances politiques sociales <b>Mars :</b> Analyse d'une problématique territoriale ou partenariale

#### Calendrier certification en centre d'examen (Rectorat)

Semestre	DC1	DC2	DC3	DC4
6	<b>Juillet :</b> Mémoire de pratique professionnelle			

### III – La validation des acquis de l'expérience

---

#### 1 – Le principe :

Le mot « expérience » renvoie d'une part à ce qui fait expérience, ce qu'une personne expérimente et d'autre part à ce qu'elle en retire, à l'expérience qu'elle a acquise. C'est celle-ci qui peut faire l'objet d'une validation car elle permet de progresser dans ses connaissances et ses compétences. Dans ce sens, l'expérience se constitue en un « système organisé des manières de se représenter le monde, des manières de se situer, de penser et d'agir<sup>7</sup> ». La démarche de validation des acquis de l'expérience requiert explicitement ces deux significations : elle permet de valider ce qu'une personne a acquis comme expérience, au sens de manière de penser et d'agir, mais pour ce faire, elle repose sur une présentation détaillée des expériences significatives qu'elle a vécues, ou expérimentées.

Instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, le principe de la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir une certification professionnelle par l'exposé d'éléments de son expérience, en lieu et place d'un parcours de formation et des examens afférents. L'expérience en question ne doit pas nécessairement être professionnelle. Par exemple, elle peut être issue d'un engagement associatif bénévole. La certification visée doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Par « certification professionnelle », il est entendu : les diplômes et titres à finalité professionnelle, les certificats de qualification professionnelle émanant de branches professionnelles et les certificats de qualification professionnelle interbranches<sup>8</sup>.

Ces certifications professionnelles sont toutes inscrites au RNCP. Étant structurées en « bloc de compétences », chacun requérant sa propre validation, elles peuvent être obtenues dans sa totalité ou en partie (seulement certains blocs de compétences).

#### 2 – Un pôle ressource :

Afin de répondre le plus efficacement possible à cette démarche, l'IRTS CA s'appuie sur l'expertise spécifique de ses équipes de formateurs chargées de la professionnalisation et de la qualification des personnes, quel que soit le mode d'accès au diplôme. Il revient au Pôle Ressources VAE d'assurer une information et une orientation en première intention ; de garantir une cohérence des pratiques entre chacun des accompagnateurs, voire une progression collégiale dans l'expertise.

En lien étroit avec la coordinatrice et l'assistante du Pôle Ressources VAE, des accompagnateurs guident les personnes visant l'un des diplômes ou titres du secteur.

Une démarche de validation des acquis de l'expérience procède selon trois étapes qui se succèdent chronologiquement et qui seront présentées plus loin dans le document :

- La recevabilité ;
- La rédaction du livret 2, pour lequel un accompagnement est proposé ;
- L'évaluation, sous la forme d'un entretien face à deux membres du jury, qui porte sur le contenu du livret 2.

---

<sup>7</sup> J.-P. BOUTINET (éd.), L'ABC de la VAE, Toulouse, Érès, 2009, p. 139.

<sup>8</sup> MINISTÈRE DU TRAVAIL, Notice explicative demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience (VAE), Cerfa N°51260#02, Ministère du Travail.

### 3 – La certification :

Pour chaque candidat, le pôle Ressources VAE va ensuite transmettre à la CPNE-FP un « dossier de certification », constitué :

- Des grilles et PV d'évaluation assortis des commentaires du jury si un ou plusieurs blocs sont proposés comme non validés ;
- Du PV de délibération de la Commission d'harmonisation et de synthèse ;
- D'une copie des diplômes et certifications justifiant de l'acquisition de bloc par équivalence.

C'est ensuite au jury de certification paritaire de délibérer et d'attribuer ou non les blocs de compétences. L'obtention du CQP résulte de la validation des 4 blocs de compétences. Les blocs de compétences validés le sont définitivement aussi, en cas d'échec à la validation d'un ou plusieurs blocs, le candidat pour les représenter ultérieurement.

Dans les trois mois qui suivent la date de l'entretien, la CPNE-FP adresse au candidat par l'intermédiaire du pôle Ressources VAE :

- Le parchemin du CQP dans le cas d'une validation des 4 blocs de compétences ;
- Une attestation de validation par bloc dans le cas d'une validation partielle ;
- Des préconisations dans le cas d'un échec à un ou plusieurs blocs.

En cas d'échec, à la certification totale ou à la validation d'un bloc de compétences, le candidat pourra s'y représenter

## IV – Modalités pédagogiques à l'IRTS CA et dans la formation ES en particulier

---

Entre expérimentation et conceptualisation, la finalité de la formation que nous dispensons à l'IRTS CA est de faire naître une posture professionnelle idoine à l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. En ce sens, nous développons une pédagogie qui repose sur **la confiance**. Cette confiance fait émerger les **capacités à être, à écouter, à analyser, à soutenir, à s'engager**.

Le contrôle continu s'effectue sur une majorité de modules de formation. L'appréciation des savoirs acquis se réalise ainsi tout au long des six semestres de la formation à partir des trente-six évaluations conçues par l'équipe pédagogique ES.

C'est, entre autres, à partir de ces résultats semestriels que la commission pédagogique étudie deux fois par an la situation de l'ensemble des apprenants de la filière. Cette commission rassemble les représentants des différents acteurs de la formation (Education Nationale, DREETS, l'URCA, IRTS CA, professionnels du secteur, apprenants et formateurs). Au-delà de l'accréditation d'ECTS, comme pour l'université, différentes dimensions entrent maintenant en ligne de compte dans la formation des éducateurs spécialisés. En effet, l'assiduité et les résultats semestriels sont devenus les deux critères principaux qui permettent le passage des apprenants en année supérieure.

Ce nouveau fonctionnement induit une augmentation des aménagements des parcours de formation et donc une « personnalisation » résultant des redoublements, des suspensions de formation ou des réorientations vers d'autres formations professionnelles.

Dans l'objectif de permettre aux apprenants de satisfaire aux obligations de présence et de contenu de leur parcours de formation, les référents de parcours contrôlent chaque mois leur assiduité et proposent un rattrapage adapté des cours manqués quand cela est possible.

Ces éléments consignés concourent à la rédaction d'une note de situation transmise chaque semestre au responsable de la formation qui en fait part à la commission pédagogique.

Cette organisation s'inscrit pleinement dans le suivi des apprenants et elle permet une connaissance de chaque situation. Le constat fait en filière est que dorénavant l'accompagnement individuel prend une place de plus en plus importante dans la formation des futurs professionnels. Ce renfort d'accompagnement individualisé semble également résulter de conditions de travail qui tendent à se dégrader dans les établissements médico-sociaux (manque de personnel, situations complexes, etc.).

### 1 – Implication du référent de parcours, travail de groupe et accompagnement individuel

L'apprentissage du métier s'effectue dans le même temps par un accompagnement pédagogique qui se décline dans une dimension collective. En effet, chaque année, les nouveaux apprenants, en composant six groupes d'une douzaine, se découvrent et découvrent l'IRTS CA. En première année, ces apprenants ne se connaissent pas, ils n'ont que très peu de repères sur l'architecture de leur nouvel espace d'apprentissage. Le groupe de référence de parcours va donc être un lieu central dans leur cursus de formation.

#### a – Une équipe pédagogique, des référents de parcours :

Un responsable de la formation coordonne l'équipe pédagogique composée de différents professionnels (référents de parcours, assistante pédagogique, responsables d'axe et intervenants occasionnels) et veille à la qualité des contenus pédagogiques. Il est le garant du parcours de formation des apprenants et représente une ressource au sein de l'IRTS CA. Il est également l'interlocuteur

réfèrent des partenaires et des personnes sollicitant des informations sur la formation des éducateurs spécialisés.

Si l'ensemble des formateurs et intervenants occasionnels de l'institut sont engagés dans la formation théorique des apprenants, 6 formateurs, anciens éducateurs spécialisés, occupent plus spécifiquement les fonctions de référents de parcours<sup>9</sup>. Ces fonctions les conduisent à cheminer en éclaireur avec les apprenants en les mettant au cœur de leur processus de formation, en les aidant à prendre conscience qu'il y a un vrai chemin à parcourir pour devenir professionnel. Ils les guident, en montrant les différents chemins empruntables, en éclairant leur route, en désignant les obstacles et dangers, les diverses possibilités de regarder, d'envisager les choses et les gens, de comprendre, d'analyser. Ils assurent aussi la sécurité de ces derniers, en anticipant les difficultés, en les aidant à s'y préparer avec des repères identifiés. Ils leur permettent d'apprendre dans les meilleures conditions. Le référent de parcours s'emploie à permettre le cheminement et la construction de l'identité professionnelle des apprenants. Ils s'intéressent à eux (ce qu'ils ont vécu, vu, ce qui les a touchés, etc.) pour qu'ils soient eux-mêmes en mesure de le faire pour d'autres (les personnes concernées).

Ils apportent de la considération, de l'attention, du respect sur la façon de voir les choses, sur le rythme d'apprentissage de chacun. Ils sont des modèles d'identification et à ce titre ils sont attentifs à ce qu'ils font, disent, transmettent, à leur façon d'être en relation, à leur posture.

Pour proposer un possible modèle d'identification professionnelle, les référents de parcours insufflent dans leurs relations pédagogiques les mêmes principes éthiques, valeurs et façons de faire et d'être que ceux qu'ils souhaiteraient que ces futurs professionnels soient en mesure de mobiliser eux-mêmes avec les publics qu'ils accompagneront. Il est question ici d'isomorphisme.

Ils assurent donc une transmission de savoirs professionnels et conceptuels dédiés au parcours de formation des apprenants. Les formateurs qui composent l'équipe de la filière portent un intérêt à la pensée critique et pensent leur action pour participer à la construction du secteur social et médico-social en formant les éducateurs spécialisés de demain. L'identité et la culture de cette équipe se sont construites au travers des formations et des expériences de chacun en tant que travailleurs sociaux et pédagogues.

Aujourd'hui ces formateurs participent à l'élaboration d'une pédagogie qui se veut respectueuse des individus et attentive aux apprenants. Elle correspond à un véritable accompagnement vers le développement d'un esprit critique de la part de ces derniers.

Cet accompagnement pédagogique est soutenu par une assistante de formation. Son rôle est de guider et d'assister chaque apprenant dans l'élaboration de son livret de formation. Elle accueille toutes les demandes liées aux dimensions pédagogiques et certificatives de la formation et fait le lien avec la responsable de la filière.

Des professionnels, du secteur, confirmés et des pédagogues sont associés par l'équipe de formateurs sur les accompagnements pédagogiques, ainsi que sur la préparation jusqu'aux épreuves de certification.

L'équipe de formateurs référents participe également à des temps de rencontre réflexifs avec leurs homologues des instituts de formation issus de la Plateforme UNAFORIS Grand-Est (PUGE) afin de tendre vers des contenus pédagogiques et des modalités de certification harmonisés sur la région.

Cet environnement lié à l'accompagnement pédagogique s'inscrit donc dans un maillage plus global à l'échelle de l'IRTS CA et de la Région Grand-Est.

---

<sup>9</sup> Revue le sociographe hors-série octobre 2018, sous la direction de N. Veyrié, C. Tourrilhes, G. Schmitt, La formation en travail social – Expériences, espaces et processus pédagogiques, page 49.

## **b – Du collectif pour une pédagogie adaptée :**

Le travail en groupe, représente donc le premier des axes de travail pour le référent de parcours, c'est le lieu d'exercice du respect du cadre posé, induit par la dynamique collective. La diversité des profils des apprenants devient un atout pédagogique dans ces espaces de travail collectifs de réflexion et d'analyse, notamment pour la compréhension des situations éducatives vécues.

Finalement, les règles qui régissent le groupe d'apprenants sont simples, mais elles appellent de nombreux commentaires. En premier lieu, le travail collectif convoque la présence des apprenants et leur engagement, lesquels font référence à l'écoute active. Il est primordial d'être là quand le collègue de promotion s'exprime, de se sentir concerné, d'exposer son point de vue. Nous faisons le lien direct avec le travail d'équipe. Travailler ensemble, c'est aussi prendre soin les uns des autres.

La participation donne la possibilité d'évoquer des situations vécues sur le terrain et de poser les questions qu'elles soulèvent. Cela conduit les apprenants à prendre la parole, même pour les plus réservés. La parole est centrale dans le travail de l'éducateur spécialisé, les apprenants y sont donc confrontés dès le début de leur formation.

Les apprenants, grâce au travail en groupe, apprennent à mieux se connaître eux-mêmes, à se forger une opinion et à se construire professionnellement.

Le groupe de référence de parcours constitué pour une ou deux années est à la fois un groupe de parole et d'écoute pour les apprenants, un outil pédagogique pour le formateur ainsi qu'un lieu d'apprentissage de soi et des autres.

En deuxième et troisième année, le groupe composé est le même pendant ces deux ans du cycle de formation. Cette continuité permet l'instauration d'une confiance nécessaire à la progression pédagogique qui conduira les apprenants à développer un positionnement professionnel. Afin de construire cette posture, des moments très formels sont déployés, les épreuves de certification et les visites de stage en représentent les socles.

## **c – Du parcours personnalisé à l'accompagnement individuel :**

La formation se construit également en fonction du parcours des apprenants. En effet, les personnes ayant une validation partielle du diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) se voient proposer un parcours de formation spécifique et adapté à leurs besoins pour développer les compétences inhérentes aux domaines non validés. De plus, des cursus de formation et des diplômes (niveau 6) ouvrent droits à l'allègement de certains contenus de formation. Dans cette logique, des apprenants justifiant de l'apport de contenus théoriques relatifs au diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé peuvent se voir proposer un parcours de formation déchargé de certains contenus voire des dispenses pour les diplômes de niveau 6 du travail social (EJE, ETS, ASS, CESF) obtenus à partir de la réforme de 2018.

La formation permet aux apprenants de découvrir différents domaines d'intervention (parcours dans la formation pratique, immersion professionnelle, unités d'approfondissement...). La qualification, quant à elle, ouvre des perspectives professionnelles variées car de nombreux débouchés s'offrent aux diplômés dans la justice, le handicap, l'aide sociale, etc.

Dans un parcours de formation adapté à chaque situation, à la demande ou sur rendez-vous, des entretiens individuels permettent d'être à l'écoute des besoins des apprenants et de les rassurer. La disponibilité et la permanence de la présence des formateurs référents les situent comme des personnes ressource. Dans ce duo relationnel, les référents rendent visible ce qui est palpable par l'ensemble des acteurs, que ce soit positif ou négatif, pour donner du sens et faire des liens entre l'agir et la pensée. La relation de confiance qui s'instaure ouvre des possibles là où parfois des tensions viennent mettre à mal les apprentissages.

L'accompagnement pédagogique demande une adaptation au cas par cas. Aucun apprenant n'a les mêmes besoins, ressorts ou problèmes que les autres. Les formateurs référents étayent les parcours individuels de façon parfois très personnalisée dans leurs développements professionnels et leurs apprentissages. Les entretiens formels ou informels avec les apprenants représentent une part conséquente du travail quotidien.

Souvent, la communication se dématérialise. En effet, la dimension régionale de l'institut éloigne physiquement les apprenants de leur espace de formation, les outils privilégiés deviennent alors le courrier électronique et la visioconférence.

L'accompagnement individuel est une activité particulière qui exige une autre forme de posture et mobilise d'autres compétences pédagogiques qu'un enseignement classique.

Là aussi, le rôle des assistantes, pédagogiques et administratives, est central puisqu'au même titre que les référents de parcours, elles alimentent un dossier pédagogique et un dossier administratif qui retracent le parcours de l'apprenant pendant toute la durée de sa formation.

#### **d – Des outils et une pédagogie innovante au service de la qualification :**

Le processus de qualification s'articule autour de différentes modalités de formation qui relèvent d'approches théoriques et méthodologiques.

Les étudiants bénéficient de travaux dirigés et de travaux pratiques, d'un enseignement d'une langue vivante étrangère (anglais) et d'un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Pour ce faire, l'IRTS CA s'est doté d'un certain nombre d'outils relevant des technologies du numérique. Ainsi, les salles de cours sont équipées de tableau blanc interactif et d'une connexion à internet.

Un parc informatique est également à disposition des apprenants, des ordinateurs et imprimantes y sont en libre utilisation.

L'IRTS CA met un accent particulier sur la participation des personnes concernées par l'accompagnement socio-éducatif. En effet, le témoignage et l'expertise de ces dernières sur leur propre histoire et parcours contribuent à sensibiliser les futurs éducateurs spécialisés à l'importance de la mobilisation des capacités des personnes, même les plus vulnérables. L'ensemble inscrit les apprenants dans une initiation à la méthode de recherche.

Dans cette perspective, la participation des personnes accompagnées au processus de formation des apprenants est promue.

Ainsi, l'expertise des personnes concernées sur leur propre situation est reconnue, et une grande importance au partage de savoir entre les différents acteurs concernés par l'intervention sociale est accordée.

Dans cette dynamique de mobilisation de compétences variées et complémentaires, l'IRTS CA propose des unités d'approfondissement. Ce sont des séquences de formation qui se déroulent pendant la dernière année du cycle de formation. Elles ont pour objectif principal de permettre, en relation étroite avec la période de formation pratique longue dite à responsabilité ou le poste de travail pour les salariés, d'articuler les trois dimensions de la fonction professionnelle :

- « Agent » d'une entreprise, d'une institution ou d'une collectivité qui mobilise un ensemble de compétences en partenariat avec d'autres services ;
- « Acteur » assurant le service approprié auprès des personnes ou de groupes en situation particulière ou dont les relations sociales peuvent être améliorées ou dynamisées ;
- « Auteur » comme compétences de professionnel avec l'analyse rigoureuse de situations, l'utilisation judicieuse des techniques et méthodes appropriées à l'aide ou à l'accompagnement

adaptés, l'action en collaboration entre ASS, EJE, ES et d'autres professionnels.<sup>10</sup>

De plus, afin de répondre aux besoins du secteur et dans cette volonté de rassembler tous les acteurs de l'accompagnement socio-éducatif, des journées d'étude traitant de thématiques spécifiques ont vu le jour.

L'équipe pédagogique a imaginé un temps de formation commun aux professionnels et aux éducateurs en fin de formation. Ces journées d'études ont l'ambition de permettre tant aux professionnels du secteur qu'aux apprenants de trouver un espace de réflexion et de compréhension des problématiques spécifiques rencontrées par les personnes qu'ils accompagnent ou qu'ils pourraient être amenés à accompagner.

Ainsi, l'un des objectifs pédagogiques de ce dispositif de formation est d'associer formation initiale et formation continue afin de penser ensemble la question de l'intégration des publics aux besoins particuliers relevant par exemple de l'addictologie, de la traite des êtres humains, de l'exil, etc.

Un autre objectif de cette formation consiste à croiser les regards et les savoirs (savoirs expérientiels, académiques et professionnels) afin de produire des connaissances plus complètes, réflexives et inclusives.

Trois journées d'étude sont programmées chaque année. Ces journées représentent une innovation pédagogique dans la mesure où nous proposons aux apprenants un format basé sur le mode conférence avec l'intervention d'un expert en matinée et une table ronde regroupant des professionnels, militants et personnes concernées l'après-midi.

En finalité, le croisement de regards se fait sur plusieurs niveaux, ce qui engage une réflexion collective sur une thématique donnée. Cet espace de formation vise ainsi à développer une réflexivité sur la posture professionnelle et les pratiques.

L'objectif est de problématiser et de penser l'intégration des publics aux besoins particuliers en incluant les personnes concernées.

## **2 – Les espaces de rencontre**

### **e – La visite de stage :**

La visite de stage, réalisée en troisième année, représente un temps pédagogique fort où le référent de parcours se fait garant du cadre mais aussi du fait que l'alternance soit efficiente.

L'articulation des liens entre la dimension théorique et la dimension pratique des apprentissages est vérifiée. Le formateur, référent de parcours, devient l'interlocuteur privilégié et de proximité pour chacun des acteurs (terrain professionnel et apprenant).

Cet espace de rencontre tripartite permet une régulation à de multiples niveaux (réajustement des objectifs de l'étudiant, rappel du cadre du stage aux différents protagonistes, médiation en cas d'incompréhension ou de conflits entre les différentes parties, etc.).

Le but étant que chacun sache où il va, où il peut s'avancer, s'aventurer pour que la pratique professionnelle soit la plus opérationnelle possible, qu'elle permette d'identifier ce qui fonctionne ou non, les bénéfices ou risques encourus. L'IRTS CA, le site qualifiant et le stagiaire cherchent alors ensemble à tirer des leçons des expériences vécues, positives ou négatives, afin d'en faire, une fois encore, des savoirs pour les actions futures.

Ce point d'étape dans l'accompagnement de l'apprenant s'effectue dans une dynamique partenariale.

---

<sup>10</sup> Référentiel pédagogique IRTS CA des Unités d'Approfondissement.

En effet, les sites qualifiants et l'IRTS CA s'accordent sur les modalités de l'alternance entre terrain professionnel et institut de formation et actent cette dynamique par la signature d'une convention de partenariat dite de « site qualifiant ».

Même si la visite de stage se formalise pendant la dernière séquence de formation sur site, une rencontre supplémentaire peut être organisée à la demande d'un des acteurs durant les autres séquences de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année.

#### **f – Les réunions avec les référents professionnels des sites qualifiants :**

Trois rencontres collectives, correspondant aux trois expériences sur sites qualifiants inhérentes à la formation, sont programmées chaque année entre les référents professionnels et les référents de parcours. L'alternance demande effectivement l'existence d'espaces de rencontre et d'échange avec les terrains professionnels. Ces temps de réunion s'organisent au sein des locaux de l'IRTS CA et chacun des référents professionnels désignés par les sites qualifiants est convié par courriel.

Les apprenants délégués de promotion sont également invités afin de pouvoir apporter le point de vue des stagiaires et rendre compte de ces échanges à leurs pairs.

Le responsable de formation et les formateurs, référents de parcours rappellent les enjeux de la formation et les spécificités des années concernées. Ainsi, les référents professionnels peuvent faire part de leurs réflexions et de leurs questionnements sur l'accueil des stagiaires.

L'alternance se concrétise alors par une coopération entre ses différents acteurs : les sites qualifiants au travers des référents professionnels, les stagiaires avec leurs représentants élus et l'organisme de formation par les référents de parcours et le responsable de formation.

### **3 – De la représentation à la coopération pour une démarche qualité**

Des élections de délégués de promotion sont réalisées pour chaque année de formation. Chaque promotion dispose de temps collectifs de concertation et d'information avec un formateur référent issu des membres de l'équipe des référents de parcours. Des réunions formalisées sont effectuées soit à la demande des apprenants, soit sur proposition du référent de promotion. Ces rencontres représentent des espaces de régulation, ainsi qu'un support important à l'évaluation du dispositif de formation dans son ensemble.

Afin de maintenir le dispositif de formation dans une démarche qualité, un temps d'évaluation collective est proposé à la fin de chaque année. De plus, chaque apprenant est sollicité pour répondre à un questionnaire de satisfaction.

Les délégués de chaque promotion sont invités à participer au conseil de perfectionnement afin d'apporter leur contribution à l'amélioration du dispositif de la formation.

La participation des délégués des apprenants aux Conseils d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'association les inscrit également au cœur de la vie institutionnelle de l'IRTS CA. Ainsi pour l'Assemblée Générale 6 délégués des apprenants sont conviés en tant que membres associés avec voix consultative. Ils sont au nombre de 3 pour le Conseil d'Administration sur le même collège.

### **4 – L'apprentissage et le CFA**

Le Centre de Formation des Apprentis de l'IRTS CA a été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le rôle des centres de formation d'apprentis ne se limite pas à la formation, mais s'étend également à l'accompagnement et l'information.

14 missions sont confiées aux CFA par la loi 2018-771 du 5 septembre 2018, article L.6231-2 du code du Travail (extrait) :

1° D'accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation d'apprentis appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en centre de formation d'apprentis qu'en entreprise en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat d'apprentissage. Pour accomplir cette mission, le centre de formation d'apprentis désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap ;

2° D'appuyer et d'accompagner les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un employeur ;

3° D'assurer la cohérence entre la formation dispensée en leur sein et celle dispensée au sein de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage ;

4° D'informer, dès le début de leur formation, les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et en tant que salariés et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel ;

5° De permettre aux apprentis en rupture de contrat la poursuite de leur formation pendant six mois tout en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi. Les apprentis en rupture de contrat sont affiliés à un régime de sécurité sociale et peuvent bénéficier d'une rémunération, en application des dispositions prévues respectivement aux articles [L. 6342-1](#) et [L. 6341-1](#) ;

6 D'apporter, en lien avec le service public de l'emploi, en particulier avec les missions locales, un accompagnement aux apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage ;

7° De favoriser la mixité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention du harcèlement sexuel au travail et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité. Ils participent à la lutte contre la répartition sexuée des métiers ;

8° D'encourager la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des apprentis ;

9° De favoriser, au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à l'égalité des chances et à la lutte contre toutes formes de discriminations et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui mette en avant les avantages de la diversité ;

10° D'encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis en nommant un personnel dédié, qui peut comprendre un référent mobilité mobilisant, au niveau national, les ressources locales et, au niveau international, les programmes de l'Union européenne, et en mentionnant, le cas échéant, dans le contenu de la formation, la période de mobilité ;

11° D'assurer le suivi et l'accompagnement des apprentis quand la formation prévue au 2° de l'article [L. 6211-2](#) est dispensée en tout ou partie à distance ;

12° D'évaluer les compétences acquises par les apprentis, y compris sous la forme d'un contrôle continu, dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur ;

13° D'accompagner les apprentis ayant interrompu leur formation et ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle vers les personnes et les organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation ;

14° D'accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur.

L'accompagnement de l'apprentissage est réalisé par le **réfèrent apprentis** qui va mettre en œuvre différentes actions :

- ✓ la recherche d'un employeur lorsqu'il y a une demande d'apprentissage ;
- ✓ un premier entretien pour information concernant les droits et devoirs afin de lever les éventuels freins et favoriser l'accès aux aides ;
- ✓ une visite employeur dans les premiers mois pour poser le cadre de l'apprentissage.

**Le maître d'apprentissage** est directement responsable de la formation de l'apprenti dans l'entreprise, et doit disposer du diplôme visé ou d'un titre dans le même domaine que celui préparé par l'apprenti et justifier d'une année au moins d'exercice professionnel en rapport avec la qualification visée. Il accompagne au maximum deux apprentis dans la construction du parcours de formation, sécurise le parcours afin d'éviter les ruptures de contrats. L'apprenti peut signer un contrat pour les 3 ans ou débiter son apprentissage en 2ème année voire en 3ème année. Il réalise toutes ses périodes de formations professionnelles chez l'employeur hormis la 3<sup>ème</sup> pour laquelle il est préconisé une expérience hors structure employeur afin d'enrichir les pratiques et d'appréhender un autre public. Cette période peut être réalisée en mobilité internationale.

A la rentrée, un **livret de l'apprentissage** est délivré à chaque apprenti. Ce livret permet de tracer les rencontres avec le CFA ainsi que les objectifs de l'apprenti sur des périodes différentes, ainsi que l'évaluation de compétences par le maître d'apprentissage et l'auto-évaluation de ces mêmes compétences par l'apprenti. Ce document a pour fonction d'avoir une vision globale du suivi de l'apprenti et de sa progression sur 3 ans. Il représente un point d'appui à l'évaluation et l'auto-évaluation à remettre dans le livret de formation comme pour tous les apprenants de la formation ES.

L'élection des **délégués apprentis** a également été mise en place. Leur rôle est de représenter l'apprentissage dans les différentes instances et de permettre aux apprentis d'avoir un interlocuteur privilégié. Ce n'est pas un régime scolaire qui s'applique aux apprentis, mais le régime des salariés, notamment pour l'acquisition de congés. Un congé de 5 jours ouvrables s'ajoute pour la préparation directe des épreuves.

Les apprentis en situation de handicap peuvent être accompagnés par le **réfèrent handicap** de l'IRTS CA. La formule de l'apprentissage est attractive pour les entrants qui, entre autres avantages, sont ainsi

rémunérés durant leur formation. Elle l'est aussi pour les employeurs car il existe une difficulté de recrutement en milieu urbain comme en milieu rural, avec un turnover important dans les équipes. L'apprentissage peut alors permettre de former aux pratiques de la structure et de fidéliser une équipe. Outre cette modalité d'entrée par l'apprentissage, l'entrée en formation initiale est accessible aux lycéens, étudiants, ou demandeurs d'emploi dont les frais pédagogiques sont financés par la région ainsi qu'aux salariés dont la formation est financée par les OPCO et les employeurs.

## 5 – La mobilité internationale

La formation pratique ainsi que la formation théorique s'enrichissent par la participation aux activités du pôle international.

### ➡ MOBILITES

Les apprenants ayant un projet à l'international doivent participer à un module « d'accompagnement à la mobilité » et pour cela s'y inscrire dès la rentrée universitaire, et s'engager dans les temps de travail qui se poursuivront jusqu'à la fin de leur 2ème année de formation pour ceux qui mèneront leur projet jusqu'à son terme.

### ➡ MODULE DE FORMATION A L'INTERNATIONAL

Durant ce module, deux journées de formation ont été élaborées par le référent des projets à l'international.

Pour exemple, en 2024 une conférence débat à destination des apprenants de troisième année a pour titre : « **Les impacts des violences conjugales sur les enfants** »

Durant ces deux jours des interventions et des débats se sont instaurés avec des formateurs de centres de formation de Lausanne, Liège, Louvain-la-neuve et d'un centre de formation en Allemagne.

## Annexes : Référentiels pédagogiques DEES

---

- Référentiel pédagogique Domaine de compétences 1 bloc de compétences 1
- Référentiel pédagogique Domaine de compétences 1 bloc de compétences 2
- Référentiel pédagogique Domaine de compétences 2 bloc de compétences 3
- Référentiel pédagogique Domaine de compétences 2 bloc de compétences 4
- Référentiel pédagogique Domaine de compétences 3 bloc de compétences 5
- Référentiel pédagogique Domaine de compétences 3 bloc de compétences 6
- Référentiel pédagogique Domaine de compétences 4 bloc de compétences 7
- Référentiel pédagogique Domaine de compétences 4 bloc de compétences 8

---

## DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE Référentiel Pédagogique

### Domaine de Compétences 1 « La relation éducative spécialisée »

---

#### Bloc de compétences n°1 : Construction de la relation éducative

Ce référentiel pédagogique présente, dans un premier temps, le référentiel de compétences, qui identifie les compétences ainsi que les indicateurs du bloc n°1. Il est complété par le référentiel de certification qui, lui, identifie les conditions de passage et les productions attendues de l'épreuve « présentation du parcours de formation ». Enfin, nous présentons le référentiel pédagogique qui propose une trame et une démarche méthodologique pour la présentation.

#### 1 - Le référentiel de compétences

---

Compétences	Indicateurs de compétences
<b>Accueillir la personne dans le respect de sa singularité et dans une démarche éthique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, construire et adapter un cadre favorisant un accueil de la personne dans sa singularité</li> <li>- Accueillir la personne dans sa singularité</li> <li>- Observer</li> <li>- Ecouter</li> <li>- Recueillir des informations ou des éléments pour comprendre la demande</li> </ul>
<b>Instaurer une relation éducative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer du lien</li> <li>- Situer la relation dans un contexte</li> <li>- Se décentrer et mettre à distance ses représentations</li> <li>- Adapter sa posture professionnelle à la situation</li> <li>- Questionner son positionnement dans la relation</li> </ul>
<b>Assurer une fonction d'étayage et de repère dans une dimension éthique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner du sens à ses actions et les expliciter</li> <li>- Reconnaître la personne comme acteur de la relation</li> <li>- Prendre en compte les éléments de contexte liés à la situation de la personne</li> <li>- Garantir et expliciter un cadre et des règles dans une démarche d'accompagnement et de coopération avec la personne ou le groupe</li> <li>- Garantir un cadre d'intervention sécurisant</li> <li>- Assurer une fonction de tiers</li> <li>- Comprendre les enjeux de la relation</li> <li>- Identifier et réguler son implication personnelle</li> <li>- Veiller à l'intégrité physique et psychique de la personne</li> <li>- Se situer comme personne référente</li> <li>- Partager les résultats de la veille</li> </ul>

<b>Accompagner la personne dans la compréhension et l'appropriation du cadre et des règles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre des règles de vie collective</li> <li>- Poser et soutenir le cadre de son intervention</li> <li>- Assurer une fonction de repère et d'étayage</li> </ul>
<b>Organiser le cadre adapté à la rencontre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser l'espace où la rencontre a lieu</li> <li>- Se rendre disponible à l'expression de la personne et à sa demande et ses besoins</li> <li>- Se présenter et présenter le cadre de sa mission</li> <li>- Aménager la rencontre en fonction des personnes, de la spécificité de la demande et des besoins</li> </ul>
<b>Se saisir des temps et espaces non formalisés pour permettre la rencontre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser les dynamiques favorisant les activités éducatives</li> <li>- Donner du sens à l'activité ou au temps d'échange</li> <li>- S'adapter aux attentes et ressources des personnes ou du groupe</li> <li>- Mettre en place les activités adaptées aux besoins et aux objectifs</li> </ul>
<b>Créer des espaces et des temps propices au travail éducatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recourir à des médiations éducatives de manière spontanée</li> <li>- Apporter une présence contenante dans les temps non formalisés</li> <li>- Se rendre disponible</li> <li>- S'adapter aux situations imprévues</li> <li>- Expliquer les choix des espaces et des temps non formalisés</li> </ul>
<b>Utiliser le quotidien individuel et collectif comme support à la relation éducative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser le quotidien individuel ou collectif comme support à la relation éducative</li> <li>- Donner une dimension éducative au quotidien</li> <li>- Respecter et faire respecter les besoins d'intimité</li> <li>- Faire vivre le collectif</li> <li>- Créer des moments du quotidien dans une perspective éducative</li> <li>- Identifier dans le quotidien de la personne ou du groupe les éléments vecteurs d'un message éducatif</li> </ul>
<b>Rechercher et soutenir la participation des personnes dans l'accompagnement éducatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-construire avec la personne son projet</li> <li>- Impliquer la personne dans l'accompagnement</li> <li>- Repérer et analyser les difficultés liées à la participation</li> <li>- Soutenir la personne dans sa capacité à s'exprimer et à agir</li> </ul>
<b>Favoriser l'expression des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir utiliser des techniques d'entretien et de recueil de la parole</li> <li>- Savoir concevoir et adapter des outils</li> <li>- Observer et écouter</li> <li>- Recueillir l'expression</li> <li>- Créer des conditions favorables à l'expression et soutenir la parole des personnes</li> <li>- Se saisir des outils de recueil de l'expression adaptée à la singularité des personnes</li> <li>- Savoir se décentrer et mettre à distance ses représentations</li> </ul>
<b>Favoriser les interactions dans un groupe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et comprendre l'implication de la personne</li> <li>- Animer, réguler un groupe</li> <li>- Favoriser l'expression et la parole singulière de chacun</li> <li>- Favoriser la communication au sein du groupe</li> </ul>
<b>Favoriser et soutenir les dynamiques collectives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'expression et l'échange entre les personnes</li> <li>- Mobiliser des techniques de communication</li> <li>- Observer la dynamique des groupes</li> <li>- Repérer les éléments de fonctionnement d'un groupe</li> <li>- Faire respecter le cadre collectif et les personnes</li> </ul>

## **2 - Le référentiel de certification**

---

### INTITULE DE L'ÉPREUVE

« Présentation du parcours de formation »

### PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve du bloc de compétences n°1 est une présentation orale de 30 minutes lors de laquelle le candidat fait état d'une analyse de son parcours de formation en s'appuyant sur trois travaux au choix (récits, notes de stage, fiche de lecture, etc.) réalisés au cours de celui-ci. Ces travaux sont intégrés dans le livret de formation.

### ATTENDUS DE L'ÉPREUVE

Le candidat est en capacité d'adopter une posture réflexive sur sa pratique professionnelle et il mobilise les connaissances théoriques en lien avec l'éducation spécialisée.

### ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroule en fin de formation durant le 6ème semestre. En centre de formation, le candidat soutient une analyse réflexive de son parcours de formation. La durée de la soutenance est de 30 minutes. Le candidat dispose de 10 minutes de présentation et 20 minutes sont consacrées à un échange avec les examinateurs.

### EVALUATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve fait l'objet d'une double évaluation par le référent de parcours et un professionnel confirmé du secteur. Les critères d'évaluation reposent essentiellement sur les compétences correspondant au bloc de compétences n°1 « construction de la relation éducative ».

Les travaux écrits ne sont pas notés. Seule la soutenance est notée sur 20, coefficient 1. Cette épreuve se cumule avec la seconde épreuve du Domaine de Compétences 1 : le mémoire de pratique professionnelle. Une moyenne des deux notes égale ou supérieure à 10/20 permet la validation du domaine de compétences n°1.

## **3 - Le référentiel pédagogique**

---

La présentation du parcours demande de retracer les expériences pratiques vécues au cours de la formation (stages et immersion) et de les lier aux compétences attendues dans la relation éducative spécialisée. Pour faciliter cette démarche, l'apprenant s'appuie sur trois écrits élaborés pendant son cursus. Ces trois éléments sont sélectionnés par l'apprenant en fonction de ce qu'il souhaite apporter comme pièce explicative sur son cheminement et sur sa pratique éducative.

Ainsi, en croisant son expérimentation de la relation, son analyse et une réflexion étayée par des apports théoriques, l'apprenant s'inscrit pleinement dans la conceptualisation de sa pratique et sera en mesure d'apporter le contenu attendu pour la présentation de son parcours.

Les temps de formation en référence de parcours et en analyse de situations professionnelles contribuent à engager chaque apprenant dans la dynamique réflexive idoine.

---

**DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE**  
**REFERENTIEL PEDAGOGIQUE**  
**DC1 : La relation éducative spécialisée**  
**Bloc de compétences n° 2 : Analyse de la construction d'un**  
**accompagnement éducatif**

---

**2 - « Mémoire de pratique professionnelle »**

Ce référentiel pédagogique présente, dans un premier temps, le référentiel de compétences, qui identifie l'ensemble des compétences attendues dans le bloc numéro 2<sup>1</sup>. Il est complété par le référentiel de certification qui, lui, identifie les conditions de passage et les productions attendues de cette épreuve. Enfin, nous présentons le référentiel pédagogique qui propose une trame et une démarche méthodologique pour le contenu du mémoire de pratique professionnelle.

---

**1 – Bloc de compétences n° 2 : Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif**

---

Compétences	Indicateurs
<b>Identifier et analyser les besoins, les attentes et les ressources de la personne ou du groupe</b>	- Contextualiser les situations des personnes ou du groupe - Analyser les éléments recueillis - Observer, écouter pour développer une compréhension de la personne dans sa singularité - Comprendre les phénomènes dans la dynamique de groupe - Prévenir et repérer les situations à risque ou de maltraitance
<b>Développer une compréhension de la situation de la personne</b>	- Observer, analyser le contexte de vie de la personne - Identifier les ressources, les besoins, les attentes de la personne, de la famille, du groupe, de l'environnement social dans le cadre de l'accompagnement éducatif - Repérer et évaluer les situations d'urgence pour la personne - Identifier les situations à risques pour la personne
<b>Contribuer au développement et au maintien de l'autonomie de la personne</b>	- Respecter la singularité et l'intégrité de la personne - Prendre en compte la singularité de la personne dans l'élaboration de son accompagnement - Prendre en compte la temporalité de la personne ou du groupe - Reconnaître les compétences, les potentialités et les difficultés de la personne - Identifier, comprendre et réguler son implication personnelle - Identifier et comprendre l'implication de la personne - Faciliter la capacité d'agir de la personne - Favoriser l'expression de la personne

---

<sup>1</sup> Cf. Arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

## Accompagner à l'exercice de la citoyenneté

- Favoriser les situations d'apprentissage permettant de s'inscrire dans la société - Etre garant du respect de la dignité de la personne - Soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits individuellement et collectivement - Veiller au respect de la place de chacun dans le groupe - Accompagner la personne à se situer dans son environnement - Favoriser la compréhension des rôles et places des différents acteurs de la société

## 2 – Le référentiel de certification

---

Le mémoire de pratique professionnelle doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier, la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles de l'intervention sociale.

### ➤ PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

Le DC1-2 est évalué par une épreuve organisée par le centre d'examen : le Rectorat.

A la fin de la formation, l'apprenant rédige un mémoire structurant toutes les compétences mises en œuvre dans l'exercice du métier durant la formation pratique. Ce mémoire est construit à partir d'une posture d'Éducateur Spécialisé. Cet écrit est ensuite soutenu à l'oral devant un jury.

### ➤ ATTENDUS DE L'ÉPREUVE

Dans le cadre de cette épreuve, le candidat doit pouvoir mobiliser l'ensemble des compétences acquises durant sa formation. Il s'agit, notamment, de faire émerger une question sociale ou un questionnement professionnel en s'appuyant sur la théorie et sur la pratique. Le mémoire doit être structuré à partir d'une méthodologie de recherche.

Aussi, le candidat est en mesure de poser le regard sur la réalité sociale, de déconstruire ses représentations et d'avoir une posture réflexive sur sa pratique professionnelle.

### ➤ ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Le mémoire est une production écrite de 40 à 45 pages (hors annexes).

Il est rédigé, structuré et étoffé par des sources documentaires identifiées. Il s'appuie sur un travail « D'exploration » mené sur le terrain et s'argumente à partir d'éléments concrets choisis par le candidat (questionnaires, entretiens, étude de dossiers).

Cet écrit est ensuite soutenu à l'oral devant les membres d'un jury. Les candidats sont convoqués individuellement par le Rectorat. La soutenance dure au total 40 minutes avec 10 minutes de présentation et 30 minutes d'échange avec le jury.

### ➤ EVALUATION DE L'ÉPREUVE ET VALIDATION DU DOMAINE DE COMPÉTENCES 1

L'épreuve du mémoire de pratique professionnelle est appréciée par un jury composé d'un formateur ou, d'un universitaire, et d'un professionnel confirmé du secteur.

La note du DC1.2 est calculée à partir des deux notes attribuées. L'écrit est noté sur 20, coefficient 1, par les membres du jury avant la soutenance. Puis, la soutenance orale est notée sur 20 et compte aussi pour un coefficient 1.

Le Domaine de Compétences 1 est validé à partir des trois notes conférées aux épreuves respectives (présentation du parcours de formation DC1.1), écrit du mémoire et soutenance orale de celui-ci). Une note globale minimale de 30 sur 60 permet de certifier le Domaine de Compétences 1.

### **3 - Le référentiel pédagogique**

---

**I. Le mémoire** a une fonction de synthèse de fin de formation ; il est un espace où le candidat met en forme une réflexion personnelle et professionnelle impliquée, mais aussi distanciée. Il donne ainsi à voir une construction personnelle articulant savoirs théoriques et expérience pratique dans le cadre de prise de responsabilités en situation de stage.

Il prend appui sur une pratique professionnelle ou une mise en situation qui ne peut se limiter à la mise en œuvre de compétences spécifiques. Pour autant, la validation de ce travail ne renvoie pas à la totalité des compétences mobilisées. En effet, référé au domaine de compétences 1 intitulé « Relation éducative spécialisée », le mémoire valide une sous partie de ce domaine de compétences.

Il s'agit donc moins de mobiliser les connaissances théoriques en tant que telles (psychologie, psychanalyse, pédagogie, sociologie, histoire, droit...) que de démontrer leur pertinence pour éclairer la question traitée (la violence, la relation, l'exclusion, la sanction, la socialisation, la parentalité, l'autonomie...).

Les attendus du mémoire renvoient à vingt compétences repérées qui s'articulent les unes aux autres. Elles font référence avant tout à une méthodologie de recherche dont l'objectif n'est pas de réaliser un exposé sur une thématique mais bien d'entrer dans un processus, une démarche réflexive où la recherche du sens et de la finalité de la relation éducative est centrale.

La méthodologie de recherche, même à dimension professionnelle suppose un cheminement de la pensée, une succession de phases articulées<sup>2</sup>. Ainsi, trois grandes étapes peuvent être identifiées :

➤ « **première étape, définir une thématique** »

C'est un exercice d'élaboration qui part d'une problématique référée au champ du travail social choisie par l'apprenant et qui se traduit sous forme d'un questionnement cohérent, d'une question à traiter. Il s'agit donc de proposer une thématique centrale qui est issue d'un questionnement lié au travail éducatif.

L'apprenant doit ainsi partir de son expérience de stage et poser à l'écrit le choix de la thématique de son mémoire. Le travail d'investigation qui lui est associé doit permettre de déboucher sur un état des lieux actualisé de cette question, dans le but d'enrichir le questionnement, la réflexion et l'analyse qui en est faite.

➤ « **deuxième étape, de la problématique à l'analyse des résultats de l'enquête** »

---

<sup>2</sup> Voir démarche de recherche page 5

La problématique de recherche doit être posée par une hypothèse qui devra être vérifiée par un travail d'enquête mobilisant des outils spécifiques (entretiens, données chiffrées,...). Puis, il s'agira d'analyser les résultats de l'enquête. L'hypothèse de départ pourra ainsi être vérifiée et des orientations envisagées.

➤ « **troisième étape, proposer une action éducative** »

(Il s'agit de passer d'un objet de recherche, à une réflexion, à une traduction éducative). Dans cette partie, il convient de mettre en lumière les différentes réponses possibles, les interventions éducatives pertinentes envisagées. L'action éducative proposée doit s'adonner à une démarche créative et singulière pouvant s'adresser à une personne, un collectif ou un groupe. Elle se doit aussi d'être articulée avec d'autres projets existants dans l'institution notamment le projet institutionnel, de service ou associatif.

**Le dispositif d'accompagnement pédagogique** se fait en deux temps :

➤ **Une préparation à la démarche de recherche dans une dimension professionnelle**

Lors de la deuxième année de formation, dix heures de cours spécifiques visent la découverte et l'initiation à la démarche de recherche dans le travail social. La réflexion sur la place et l'intérêt des médiations éducatives comme support à la relation vient compléter ce temps dédié à la recherche. Ces modules ont pour objectifs d'acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques sur l'élaboration des démarches professionnelles, mais également de les expérimenter en centre de formation dans le cadre de petits groupes de travail ou en situation de stage.

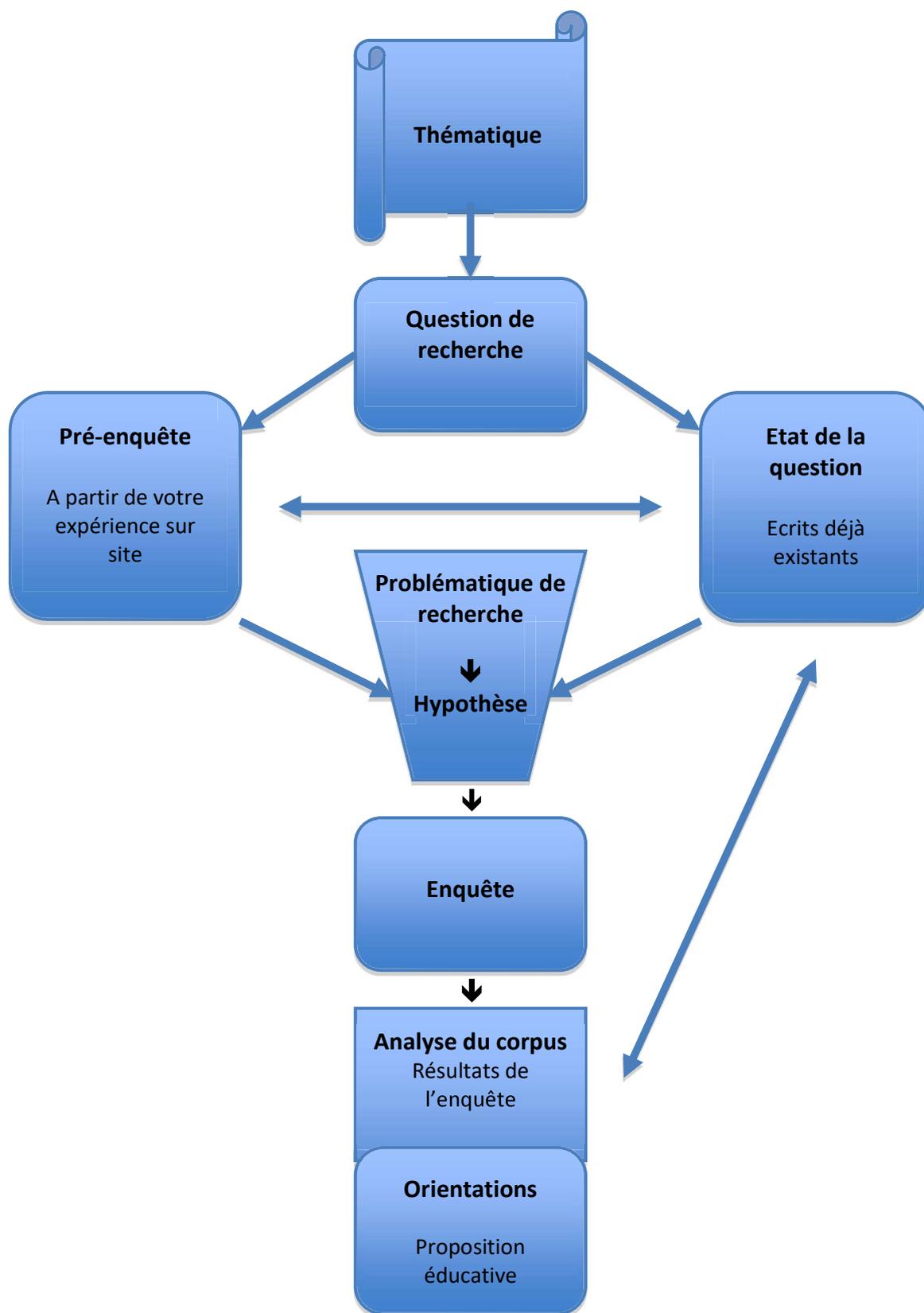
L'analyse de situations professionnelles, l'implication dans la relation éducative pendant le stage, le travail en ateliers de médiation, les témoignages de professionnels sont les principaux supports mobilisés en 2<sup>ème</sup> année de formation.

➤ **Un accompagnement d'abord collectif**

En troisième année, un dernier module de 31h30 heures intitulé « atelier mémoire » propose de guider les apprenants dans l'élaboration concrète de leur réflexion et de leur écrit (méthodologie, échanges, réflexion,...). Comme son nom l'indique, il s'agit d'un atelier de travail en collectif (groupes d'environ 12 apprenants) qui implique un engagement de tous à partir d'éléments, de « matériaux » que chacun est en mesure d'apporter et d'envisager de manière croisée.

Il y est associé également un suivi plus individuel avec le formateur de l'institut – 5 heures au total – laissé à l'initiative de l'apprenant. En effet, ce type de guidance ne peut être tenu comme une authentique direction de mémoire mais bien comme un accompagnement pédagogique.

## Démarche de recherche



---

## DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE REFERENTIEL PEDAGOGIQUE

### DC2 : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés

#### *Bloc de compétences 3 : Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif*

---

#### **« Etude de situation individuelle ou collective »**

Ce référentiel pédagogique présente, dans un premier temps, le référentiel de compétences, qui identifie l'ensemble des compétences ainsi que les indicateurs attendus dans le bloc de compétences 3 pour la certification concernant « l'étude de situation individuelle ou collective ».

Il est complété par le référentiel de certification, lequel identifie les conditions de passage et les productions attendues de cette épreuve.

Enfin, sera présenté le référentiel pédagogique qui propose une trame et une démarche méthodologique du contenu de l'étude de situation.

#### **1 – Le référentiel de compétences**

---

Compétences	Indicateurs de compétences
Associer la personne au suivi des actions mises en place tout au long de son parcours	<ul style="list-style-type: none"><li>- Solliciter l'avis de la personne sur la mise en œuvre du projet et les éventuels ajustements</li><li>- Rechercher l'adhésion ou le consentement de la personne</li><li>- Prendre en compte l'implication de la personne</li><li>- Valoriser les réalisations et soutenir les suites à envisager</li></ul>
Créer les conditions de la participation de la personne dans les différentes étapes de l'accompagnement éducatif	<ul style="list-style-type: none"><li>- Utiliser des outils de communication adaptés à la situation de la personne</li><li>- Favoriser l'implication de la personne</li><li>- Créer des espaces d'expression facilitant sa participation</li><li>- Rechercher la validation puis l'adhésion au projet</li></ul>

Observer, analyser et rendre compte des situations éducatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la réflexion sur les projets</li> <li>- Objectiver la situation</li> <li>- Observer</li> <li>- Analyser</li> <li>- Rendre compte</li> </ul>
Etablir un diagnostic socio-éducatif partagé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le contexte institutionnel et le cadre de ses missions</li> <li>- Recueillir des éléments permettant d'analyser la situation de la personne ou du groupe</li> <li>- Réaliser une synthèse pluri professionnelle pour établir un diagnostic socio-éducatif</li> </ul>

## 2 - Le référentiel de certification

---

### Conditions de déroulement de l'épreuve organisée par l'IRTS<sup>1</sup>:

« A partir d'une situation transmise au candidat par l'établissement de formation : élaboration d'une synthèse de situation éducative, d'un diagnostic socio-éducatif et d'une proposition éducative ou dissertation sur une question éducative ».

L'épreuve écrite est organisée en cours de formation par l'établissement de formation. Elle bénéficie d'un coefficient 1 et sa durée est de quatre heures. Les copies sont corrigées par un formateur et un professionnel du secteur social/médico-social.

L'objectif de l'épreuve est d'évaluer, à partir des cinq compétences attendues, la capacité du candidat à :

- mobiliser des connaissances théoriques en lien avec les champs disciplinaires concernés
- mobiliser la méthodologie de la conception et de la conduite de l'action socio-éducative

## 3 - Le référentiel pédagogique

---

Le contenu pédagogique doit accompagner l'étudiant dans l'élaboration d'une posture éthique, une analyse des pratiques professionnelles et un positionnement dans le projet éducatif et son analyse.

### a. Les objectifs méthodologiques :

- **1° Maîtriser ses savoirs, connaissances et expériences** : analyser le sujet, raisonner logiquement, étayer et argumenter ses opinions de façon objective, être en mesure de faire

---

<sup>1</sup> Arrêté du 22 08 2018, annexe V, référentiel de certification, modalité de certification "projet éducatif spécialisé" du DC2. Réforme DEES 08/2018 Référentiel « étude de situation individuelle ou collective » Mise à jour 19/04/2023

appel à des notions théoriques, d'utiliser des informations de l'actualité socio-économique et juridique en les conjuguant avec son expérience professionnelle.

- **2° Maîtriser l'expression écrite** : le candidat doit être en mesure de posséder une bonne capacité d'explicitation des idées, des actions, des faits. L'orthographe, la syntaxe, le style et la richesse d'expression par le biais d'un vocabulaire varié sont attendus au sein de cette épreuve.
- **3° Maîtriser le temps** : l'étudiant doit gérer ses efforts dans un laps de temps borné et faire une répartition calculée des phases d'analyse du sujet, d'élaboration, de rédaction et de lecture.

**b. Les objectifs opérationnels de cet exercice peuvent être ainsi définis :**

- Repérer les auteurs et le contexte d'écriture de chaque document ;
- Construire une chronologie des événements relatés ;
- Évaluer les problèmes existants dans l'environnement de la personne ;
- Évaluer les problèmes et les besoins de la personne ;
- Définir la nature théorique de la problématique éducative de la personne ;
- Définir les objectifs potentiels d'un projet éducatif à mettre en œuvre ;
- Évaluer les ressources et les obstacles à la mise en œuvre du projet éducatif ;
- Elaborer un calendrier d'intervention de la mise en œuvre du projet éducatif.

**c. Méthodologie :**

➤ **Méthodologie indicative de lecture**

La démarche méthodologique doit s'appuyer sur le repérage des faits, sur leur analyse et sur des perspectives de prise en charge ou d'accompagnement socio-éducatif.

Les extraits de dossiers sociaux, les documents administratifs, les écrits professionnels permettent de comprendre la situation évoquée et les acteurs concernés. Cet ensemble de documents peut comporter : courriers, rapports sociaux, bilans, éléments d'enquête sociale, notes de situation, extraits de synthèse. L'identification des auteurs, des dates de rédaction et des destinataires seront précieuses pour le candidat. Dans la compréhension de l'étude de situation, il s'agit de « transversaliser » les différentes informations des documents et non pas de faire un résumé de chaque document.

**1- la première lecture proprement dite :**

Afin de se représenter la situation, il faut effectuer une lecture rapide du dossier. De quoi s'agit-il ? Qui sont les différents personnages, quel est le scénario général ? Cette première lecture doit être rapide, pour les six pages du dossier. Une bonne prise de notes est absolument nécessaire.

**2- la lecture sélective et le surlignage :**

Ce parcours visuel permet le recueil d'informations importantes. Indispensable, la lecture sélective et le surlignage efficace des idées forces à exploiter permettent de relever un maximum d'informations en un minimum de temps.

A la fin de cet exercice, le candidat doit faire l'effort d'obtenir une vision globale et synthétique de l'étude de situation avant de passer à l'écriture proprement dite.

### 3- le passage de la lecture à l'écriture via une prise de note efficace :

La préparation d'une grille de lecture est une étape importante pour le décryptage du sujet proposé. Différentes méthodes sont possibles : une prise de note classique linéaire, analytique ou en arborescence (ou schéma heuristique).

Le but de cet exercice est de cerner les idées principales et secondaires du dossier avant de passer à la rédaction de l'étude de projet.

#### ➤ **Éléments rédactionnels**

Cette étape de travail nécessite une prise de recul ainsi que l'appropriation incontournable d'une terminologie professionnelle. Le candidat doit impérativement éviter les jugements de valeurs et rédiger sa copie dans le plus strict anonymat. Il veillera à mettre en éveil son esprit critique.

L'introduction : elle doit rappeler, le sujet à traiter et en souligne l'enjeu. Elle doit répondre à ces différentes questions : De quelle place je parle ? De quoi vais-je parler ? Pourquoi et comment ? Qui écrit, à qui, à propos de qui et dans quel but, ... ? L'introduction doit annoncer le plan en trois parties :

#### 1<sup>ère</sup> partie :

L'exposé synthétique de la situation,

#### 2<sup>ème</sup> partie :

Le bilan de la synthèse/diagnostic et l'analyse,

#### 3<sup>ème</sup> partie :

Les propositions éducatives et l'évaluation.

#### La première partie :

**I. La synthèse** ne doit comporter que des faits et des événements (en évitant impérativement les copier-coller) nécessaires à la compréhension de la situation.

#### La deuxième partie :

**II. Le bilan de la synthèse (« diagnostic socio-éducatif »)** : Il s'agit dans un premier temps, de recueillir un ensemble d'informations afin de construire un bilan socio-éducatif de la situation. Dans le contexte particulier de l'épreuve, il faut interroger la tension entre les problèmes éducatifs de la personne et la difficulté à les résoudre. En découle le repérage de la cause générale des problèmes ainsi cernés, auxquels les actions éducatives vont tenter de remédier.

Le bilan de la synthèse est un zoom sur les constats principaux, les éléments à retenir, au regard de la synthèse et qui vont être analysés par la suite. Il fait réellement lien entre la partie synthèse et la partie analyse de la copie.

### **III. L'analyse<sup>2</sup> :**

En aucun cas, le candidat ne doit redonder sur la synthèse ou introduire de nouveaux éléments qui n'auraient pas été évoqués auparavant. C'est de cette analyse, la plus pertinente possible, que découle l'élaboration des propositions éducatives présentées dans la partie suivante. Cette partie permet d'avancer des hypothèses d'explication et de compréhension des principaux faits soulignés dans le bilan de la situation. C'est dans cette partie que le lien avec des notions et références théoriques est attendu et elle doit être éclairée par des apports de différentes disciplines des sciences humaines.

La troisième partie :

### **IV. Les propositions éducatives :**

Cette partie s'attache aux moyens éducatifs à mobiliser entre les différents professionnels et les partenaires dans un espace-temps et aux réponses adaptées à fournir au regard des problèmes et besoins repérés (version concrète de l'accompagnement).

Le rôle et la place de l'éducateur spécialisé ainsi que le travail d'équipe sont à mettre en valeur dans cette partie. Les propositions éducatives s'appuient bien sur le bilan de la synthèse avéré et l'analyse préalable. Le candidat doit pouvoir se projeter dans le contexte de la situation et avancer des pistes d'accompagnement.

### **V. L'évaluation :**

En qualité d'éducateur, travaillant en équipe et en partenariat, le candidat ne peut penser la conduite d'un projet éducatif sans en rendre compte, c'est à dire sans en penser l'évaluation.

L'évaluation peut se définir comme la mesure des écarts entre les objectifs initiaux et leur application concrète. Il s'agit donc de montrer que des outils et critères d'évaluation ont été pensés en amont et seront mobilisés pour évaluer la portée de l'action.

La conclusion doit récapituler les lignes de force. Elle ré-aborde le bilan de la situation, les principaux éléments d'analyse et les possibilités d'action envisagées. Le candidat ouvrira son propos par de nouvelles perspectives de travail ou des liens avec l'actualité, la législation, etc.

---

<sup>2</sup> « du grec analysis, décomposition d'une substance en ses principes constituants »

## DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE

### REFERENTIEL PEDAGOGIQUE

#### DC2 : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés

#### Bloc de compétences 4 : Conception et conduite d'un projet éducatif spécialisé

Ce référentiel pédagogique présente, dans un premier temps, le référentiel de compétences, qui identifie l'ensemble des compétences ainsi que les indicateurs de compétences attendues pour la certification concernant le « projet éducatif spécialisé ».

Il est complété par le référentiel de certification, lequel identifie les conditions de passage et les productions attendues de cette épreuve.

Enfin, une dernière partie présentera le référentiel pédagogique.

Ce document synthétise les attendus énoncés dans les textes et sa déclinaison faite par l'Institut. Il présente également le dispositif pédagogique de préparation à l'épreuve.

#### 1 – Le référentiel de compétences

Compétences	Indicateurs de compétences
<b>Co-construire avec la personne, ou son représentant, un projet d'accompagnement à partir d'une analyse partagée de la situation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueillir les besoins, les attentes, les difficultés et les questionnements de la personne</li> <li>- Appréhender la personne dans sa complexité et analyser sa situation</li> <li>- Soutenir la demande et l'expression des besoins de la personne</li> <li>- Définir ou ajuster les objectifs du projet d'accompagnement</li> <li>- Proposer différents supports d'expression de la personne</li> <li>- Rechercher l'adhésion ou le consentement de la personne</li> </ul>
<b>Concevoir un projet socio-éducatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le cadre de sa mission et participer à l'élaboration du projet socio-éducatif en équipe</li> <li>- Utiliser la méthodologie de projet</li> <li>- Poser des hypothèses d'action éducative en fonction d'un diagnostic socio-éducatif.</li> </ul>
<b>Concevoir et mettre en œuvre l'animation du quotidien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer le quotidien à partir de l'analyse des besoins de la personne ou du groupe</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au respect de chacun au sein du collectif</li> <li>- Contribuer à faire vivre la relation dans la vie quotidienne</li> <li>- Articuler les règles collectives avec les espaces et le temps de la personne</li> <li>- Respecter les rythmes de la personne et ses attentes</li> <li>- Adapter les moments et le cadre du quotidien à la personne, aux problématiques singulières</li> <li>- Articuler son action au quotidien avec celle de l'équipe</li> <li>- S'inscrire dans une démarche participative- Prévenir et régler des dysfonctionnements dans un collectif</li> <li>- Utiliser les techniques de gestion des conflits</li> </ul>
<p><b>Mettre en œuvre une intervention socio-éducative individuelle ou collective</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et animer des activités de groupe</li> <li>- Contribuer à l'épanouissement de l'individu au sein du collectif</li> <li>- Favoriser l'appropriation des espaces de créativité</li> <li>- Utiliser le temps du quotidien comme un support à la rencontre et à la créativité</li> <li>- Développer sa créativité, son inventivité dans la relation éducative</li> <li>- Stimuler la créativité de la personne</li> <li>- Choisir un espace adapté au(x) besoin(s)</li> </ul>
<p><b>Mettre en œuvre le suivi du projet socio-éducatif et évaluer les effets des actions menées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire des espaces d'échange et de coopération</li> <li>- Participer à des instances d'échange et de coopération</li> <li>- Définir des critères et des indicateurs adaptés à la nature des actions menées</li> <li>- Elaborer des outils d'évaluation dans un cadre collectif</li> <li>- Rechercher et prendre en compte les analyses des différents acteurs intervenant dans le projet</li> <li>- Réajuster les actions menées</li> <li>- Intégrer l'évaluation dans une démarche globale de projet</li> </ul>
<p><b>Réajuster ses pratiques dans le cadre du projet socio-éducatif</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer avec l'équipe des modalités de suivi, de régulation et d'évaluation</li> <li>- Questionner le sens de l'action pour réajuster ses pratiques</li> <li>- Partager et analyser les interactions des différents acteurs du projet socio-éducatif</li> <li>- Remettre en question une pratique et l'adapter aux situations</li> </ul>

## 2 - Le référentiel de certification

---

### Conditions de déroulement de l'épreuve organisée par l'IRTSCA<sup>1</sup>:

Présentation d'un projet socio-éducatif à dimension culturelle, artistique (...) réalisé collectivement pendant la formation.

Le dossier écrit, d'un volume de 10 à 12 pages (annexes non comprises) à élaborer collectivement, est noté par les interrogateurs avant la soutenance individuelle (Ecrit : coefficient :1 ; Oral : coefficient :1).

L'épreuve orale est d'une durée de 30 minutes (10 minutes sont consacrées à la présentation du travail et 20 minutes à l'échange avec le jury composé d'un formateur et d'un professionnel).

L'objectif de l'épreuve est d'évaluer la capacité du candidat à :

- mobiliser la méthodologie de conception et de conduite de projet
- analyser son positionnement professionnel dans le projet éducatif spécialisé

## 3 - Le référentiel pédagogique

---

**I. Le dossier** est un document écrit de 10 à 12 pages qui permet au candidat de mettre en forme une réflexion professionnelle impliquée et distanciée sur la conception et la mise en œuvre d'un projet socio-éducatif à dimension culturelle, artistique, ... Il donne ainsi à voir le cheminement mobilisant savoirs théoriques et expérience pratique dans le cadre d'une immersion professionnelle collective.

Il prend appui sur une mise en situation auprès de personnes concernées dans un établissement du secteur social ou médico-social. La validation de ce travail renvoie à des compétences mobilisées. En effet, référé au domaine de compétences 2 intitulé « Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés », le dossier et sa soutenance orale valident 6 compétences sur les 10 inhérentes au domaine de compétences n°2.

Les attendus du dossier renvoient à six compétences repérées qui s'articulent les unes aux autres. Elles font référence avant tout à une méthodologie dont l'objectif ne se limite pas à mettre en place une activité culturelle ou artistique pour un groupe mais d'engager les apprenants dans un processus réflexif où la recherche du sens et de la finalité du projet socio-éducatif est centrale.

➤ « Concevoir un projet éducatif » : Partant de l'identification du « cadre de sa mission » et en « élaborant en équipe », il s'agit de « poser des hypothèses d'actions éducatives en fonction d'un diagnostic socio-éducatif » et de poser « l'analyse des besoins de la personne ou du groupe ».

La méthodologie de projet suppose un cheminement dans la pensée, une succession de phases articulées. Donner du sens au futur projet suppose d'abord d'explicitier les éléments déclencheurs du projet qui peuvent être des éléments du diagnostic, des intentions, des valeurs...

La formalisation (il s'agit bien de passer d'une idée, d'une intention, à sa mise en forme) repose sur la distinction mais aussi l'imbrication d'étapes structurées sur des finalités, des buts, des objectifs (généraux et opérationnels) et des moyens.

---

<sup>1</sup> Arrêté du 22 08 2018, annexe V, référentiel de certification, modalité de certification "projet éducatif spécialisé" du DC2.

➤ « Mettre en œuvre une intervention et le suivi du projet » : La mise en œuvre va organiser les actions, les pratiques des acteurs et les réajustements qui sont nécessaires dans la confrontation au réel. Ainsi, le projet à dimension culturelle, artistique (ou autre) se doit d'être une démarche créative et singulière s'adressant à un collectif ou un groupe. Il se doit aussi d'être articulé avec d'autres projets existant dans l'institution notamment le projet institutionnel, de service et bien entendu dans le respect des projets personnalisés ou individualisés des personnes concernées.

Pour l'évaluation du projet, la démarche suit bien sûr la méthodologie de projet avec le principe d'objectifs clairement identifiés. Parce qu'il s'agit d'objectiver à minima la valeur de l'action en dépassant le point de vue personnel (ou de l'opinion, de l'impression), elle s'appuie aussi sur des éléments de bilan, mais sans s'y limiter (par exemple inventaire descriptif du réalisé). Parce que l'évaluation n'est pas une activité scientifique, on attend moins le déroulé d'un protocole déterminé d'emblée que l'adoption d'une posture pragmatique illustrant un souci de transparence et de questionnement sur le sens et la valeur de l'action menée.

## **II. le dispositif d'accompagnement des apprenants s'effectue en trois temps.**

### ➤ Une préparation transversale

Lors de la première année, différents modules<sup>2</sup> visent la découverte, l'initiation et l'appropriation de démarche et de méthodologie de projet.

Est associée également à ce travail, la réflexion sur la place et l'intérêt des médiations éducatives comme support à la relation. Ces modules ont pour objectifs de permettre l'acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques sur l'élaboration des démarches professionnelles liées au projet socio-éducatif, mais également de les expérimenter en centre de formation dans le cadre de petits groupes de travail et en situation de stage. Les études de cas, la découverte de projets dans le cadre du premier stage (8 semaines), le travail en ateliers de médiation, les témoignages de professionnels utilisant différents médias sont les supports utilisés par l'institut.

### ➤ L'expérimentation collective

Deux modules de 30 heures intitulés « médiations éducatives et immersion collective » inscrivent les apprenants dans la phase d'élaboration concrète du projet en étroite collaboration avec les terrains professionnels. Comme son nom l'indique, il s'agit de séquences de travail en collectif (groupes de 3 à 4 étudiants) qui impliquent un engagement de tous à partir d'éléments, de « matériaux » transmis par les référents professionnels des sites d'accueil. Chaque apprenant est en mesure d'apporter au groupe et d'envisager ces éléments de manière croisée pour concevoir et mettre en œuvre le projet socio-éducatif à dimension culturelle, artistique, etc. Il y est également associé un suivi avec un formateur référent de l'institut qui guidera les groupes.

10 journées de 6 heures programmées les jeudis à partir du semestre 2 permettront aux apprenants d'être en contact avec les professionnels de la structure et le public. Ils seront accompagnés sur le lieu d'expérimentation pendant 3h par un intervenant des médiations éducatives de l'IRTSCA ; Cet intervenant, spécialisé dans une ou plusieurs médiations, coordonnera avec les professionnels

---

<sup>2</sup> 6 modules de 30 heures chacun : « méthodologie du projet », « médiations éducatives », « élaboration de projet », « analyse de situations professionnelles ».

l'ensemble du projet. Il pourra, avec les apprenants et les professionnels, préparer les séances d'atelier, en faire leur évaluation, aider à la construction d'une réflexion sur l'intérêt d'un projet médiation avec le public ciblé. Il pourra animer les séances puis les co-animer avec les étudiants afin qu'ils acquièrent progressivement les compétences nécessaires à la conception, la mise en œuvre et l'animation d'un projet.

En dehors de ce temps avec l'intervenant IRTSCA, les apprenants seront en relation avec les équipes pour s'informer sur l'environnement institutionnel (modalités d'accompagnement, spécificités structurelles), la situation des personnes ou du groupe, leur problématiques, leurs manières d'être, leurs besoins, leur environnement, leur histoire ; ceci dans le but de concevoir une action adaptée. Ils resteront en lien avec les publics et les équipes pour nouer des relations propices à la réussite du projet.

Enfin, une journée en immersion sera également organisée avant le démarrage du projet pour rencontrer le public, les équipes et la structure. Par ailleurs, la semaine de médiation qui se déroulera à l'IRTSCA sera construite en référence à ce projet d'immersion. Ainsi, les apprenants se spécialiseront sur une thématique, sur un ou deux médiums en lien avec les besoins des personnes. Une autre rencontre avec l'équipe, le public, les apprenants et l'intervenant pourra se faire à ce moment-là, soit à l'IRTSCA soit sur le terrain.

#### ➤ Préparation à la certification

Un module de 30 heures, animé par des formateurs référents de l'institut, accompagne les apprenants dans le développement d'une posture professionnelle attendue pour la certification et pour le futur métier. De l'analyse de situations à l'articulation entre les contenus de la formation, des ateliers collectifs apportent une méthodologie pour la rédaction du dossier. Des exercices de soutenances orales permettent une mise en situation et une prise de recul nécessaires au positionnement professionnel attendu pendant l'épreuve.

---

## DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE

### REFERENTIEL PEDAGOGIQUE

#### DC 3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle –

Bloc de compétences n°5 : Communication professionnelle en travail social

---

Ce référentiel pédagogique présente, dans un premier temps, le référentiel de compétences, qui identifie l'ensemble des compétences ainsi que les indicateurs du bloc n°5.

Il est complété par le référentiel de certification qui, lui, identifie les conditions de passage et les productions attendues de cette épreuve.

Enfin, une dernière partie présentera le référentiel pédagogique.

#### 1 – Le référentiel de compétences

---

Compétences	Indicateurs de compétences
<b>Elaborer, gérer et transmettre de l'information dans un cadre éthique et dans le respect des droits des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Structurer, synthétiser et analyser l'information</li><li>- Sélectionner et présenter les informations utiles et indispensables aux destinataires</li><li>- Transmettre des informations dans le respect du cadre juridique</li><li>- Produire des documents transmissibles à des tiers</li><li>- Adapter la transmission d'informations à son interlocuteur</li><li>- Garantir à la personne l'usage et la destination des informations la concernant</li></ul>
<b>Rédiger des écrits professionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier les différents types d'écrits et savoir les élaborer</li><li>- Mettre en adéquation les types d'écrits, les objectifs visés et les destinataires</li><li>- Rédiger des écrits adaptés aux destinataires par rapport aux situations</li></ul>
<b>Appréhender et mobiliser l'environnement numérique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Utiliser les outils bureautiques et numériques</li><li>- Utiliser différents modes de communication pour partager l'information dans le respect des personnes et du cadre réglementaire</li><li>- Exercer une veille sur les usages numériques</li></ul>

## 2 - Le référentiel de certification

---

### **Intitulé de l'épreuve :**

Communication professionnelle soutenance orale

### **Les conditions et le déroulement de l'épreuve :**

Organisée par l'IRTSCA, l'épreuve se déroule en deuxième année de formation, au semestre 4. Il s'agit d'une soutenance orale (coef.1) d'une durée de 30 minutes (présentation 10 minutes, échanges 20 minutes). Elle s'effectue à partir d'une situation rencontrée lors de la formation pratique réalisée en deuxième année qui a demandé l'élaboration d'un écrit professionnel, pour un destinataire cible.

Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel confirmé du secteur.

### **L'objectif de l'épreuve :**

Est d'évaluer la capacité du candidat à rédiger et transmettre de l'information.

### **Le contenu de la soutenance : le référentiel de formation**

Pour cette présentation orale, le candidat s'appuie sur un support numérique pour rendre compte de l'écrit professionnel élaboré durant son stage de deuxième année. Il centre son analyse sur les enjeux de la communication professionnelle liée à l'accompagnement des personnes qui montrent :

- la place des écrits dans sa pratique éducative
- les différents types de communication mobilisés
- l'usage d'outils numériques
- le respect des droits des personnes dans la transmission d'informations.

## 3 - Le référentiel pédagogique

---

Il s'agit, dans cet exercice, de rédiger un écrit professionnel et de le transmettre. Il reprend :

- l'environnement juridique
- la fonction de l'écrit
- la transmission de l'écrit
- la place des personnes concernées.

Cet ensemble de données transmises à l'oral doit être complété par une réflexion sur les enjeux du travail en équipe afin d'étayer, en conclusion, un positionnement professionnel d'éducateur spécialisé.

L'enjeu des écrits professionnels, à travers une formation en alternance comme principe de base, est considérable.

Les dispositions de la loi du 2 janvier 2002 ont élargi les droits des personnes concernées en termes d'accessibilité aux dossiers et « à toute information ou tout document relatif à leur prise en charge ».

Deux types d'écrits professionnels peuvent être distingués : les écrits internes et ceux destinés à l'extérieur de l'établissement.

Néanmoins, l'écriture est prise dans un réseau de places et fait lien entre des personnes qui ont un statut, une fonction, un rôle. Ces écrits exigent une prise en compte de la personne concernée rencontrée,

accompagnée, aidée, et également de la commande de travail qui est faite à l'éducateur dans le cadre de l'institution. Ainsi, l'écriture comme la prise de parole relève d'un positionnement professionnel.

Deux modules d'informatique viennent compléter les apports théoriques :

- Le premier est proposé en première année au premier semestre sur l'appréhension des outils bureautiques et numériques, des contenus de cours liés au droit et à la prévention des risques liés à l'usage du numérique.
- Le deuxième module réalisé au semestre 4 propose des contenus de formation en bureautique pour réaliser un support de présentation orale (diaporama).

Un accompagnement pédagogique avec le référent de parcours s'appuiera sur les expériences, réflexions et analyses des deux premières années de formation. Il proposera une méthodologie appropriée à l'élaboration réflexive et à la production des écrits professionnels.

Pour cela, le référent de parcours se réfère aux contenus de formation (à titre indicatif : les enjeux de la communication au sein de l'institution, la transmission de l'information, la circulation et le partage de l'information).

---

## DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE

### REFERENTIEL PEDAGOGIQUE

#### DC 3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle -

##### Bloc de compétences n°6 : Expression et communication écrite et orale

---

Ce référentiel pédagogique présente, dans un premier temps, le référentiel de compétences, qui identifie l'ensemble des compétences ainsi que les indicateurs de compétences attendus pour le travail en équipe pluriprofessionnelle.

Il est complété par le référentiel de certification qui, lui, identifie les conditions de passage et les productions attendues de cette épreuve.<sup>1</sup>

Enfin, nous présentons le référentiel pédagogique qui propose une trame et une démarche méthodologique.

#### 1 – Le référentiel de compétences

---

Compétences	Indicateurs de compétences
<b>S'inscrire dans un travail d'équipe et dans une dynamique institutionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier le cadre de sa mission et participer à l'élaboration d'une stratégie d'équipe</li><li>- Transmettre ses analyses à l'équipe</li><li>- Confronter ses analyses</li><li>- Coopérer avec d'autres professionnels</li></ul>
<b>Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet</li><li>- Négocier et participer à des décisions</li><li>- Repérer et s'appuyer sur les compétences de chacun</li><li>- Favoriser les facteurs de cohésion autour de l'action socio-éducative</li></ul>

---

<sup>1</sup> Les épreuves sont compensables dans un même domaine de compétences.

<b>Présenter un projet socioéducatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager le sens de l'action</li> <li>- Articuler le projet socio-éducatif et le projet de service</li> <li>- Rechercher et soutenir la participation et l'adhésion des personnes dans la mise en œuvre du projet socio-éducatif –</li> <li>- Favoriser l'appropriation collective du projet par tous les acteurs</li> </ul>
<b>Représenter le service, l'établissement, l'institution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se situer dans un service, un établissement, une institution et son projet</li> <li>- Se présenter et présenter son service, son établissement, son institution</li> <li>- Identifier la place du service, de l'établissement, de l'institution dans son environnement et sur le territoire</li> </ul>

## 2 - Le référentiel de certification<sup>2</sup>

---

### Intitulé de l'épreuve :

Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles

### Les conditions et le déroulement de l'épreuve :

Organisée par l'IRTSCA, l'épreuve se déroule en deuxième année de formation, au semestre 4. Il s'agit d'une soutenance orale (coef.1) d'une durée de 30 minutes (présentation 10 minutes, échanges 20 minutes) qui s'effectue à partir du dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles élaboré par le candidat (l'écrit de coef. 1 ; la note est attribuée avant l'audition du candidat).

Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel confirmé du secteur.

### L'objectif de l'épreuve :

Est d' « évaluer la capacité du candidat à analyser un ou plusieurs enjeux du travail en équipe et de la dynamique institutionnelle ».

### Le contenu du dossier : (le référentiel de formation)

L'écrit final réalisé s'intitule « dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles ». Dans ce document de 8 à 10 pages, le candidat centrera son analyse sur les enjeux du travail d'équipe, à partir d'une situation professionnelle rencontrée, pour montrer les liens entre les dynamiques institutionnelles, le travail d'équipe et l'accompagnement des personnes à partir de pratiques professionnelles. Elles montreront :

- La place de l'équipe dans l'organisation ;
- Les apports de l'équipe dans l'intervention ;
- L'analyse de son rôle d'éducateur au sein de l'équipe ;
- La place des personnes dans la mise en œuvre de l'action éducative.

---

<sup>2</sup> Arrêté du 22 08 2018, annexe V, référentiel de certification, modalité de certification "travail en équipe pluriprofessionnelle" du DC3.

En complément de ces données et également à titre indicatif, les contenus de formation proposés sont :

*Compréhension de l'organisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux :*

- Les outils d'analyse des organisations
- L'équipe et ses différents modes de fonctionnement
- Les acteurs : statut, rôle, fonction, enjeux
- La participation des personnes
- Les moyens de fonctionnement
- La compréhension des dysfonctionnements institutionnels
- La question de l'usure professionnelle

Ce dossier rendra compte des enjeux du travail en équipe pluriprofessionnelle dans le processus éducatif. Cela sous-entend qu'il y a un avant, un pendant et un après l'action éducative, et que l'action éducative, thérapeutique ou sociale de l'éducateur spécialisé, se situe dans un contexte institutionnel spécifique de pluri professionnalité. C'est à dire que l'éducateur spécialisé ne travaille pas seul mais avec d'autres professionnels qu'il a identifiés et qu'il est en capacité de mobiliser dans le cadre de son action éducative et cela quel que soit son champ d'intervention.

### **3 - Le référentiel pédagogique**

---

Il s'agit, dans cet exercice, de choisir une situation de travail en équipe pluriprofessionnelle vécue lors du stage pratique de deuxième année et qui présente tous les stades de l'intervention. - Quelle situation je choisis et pourquoi ? (individuelle, de groupe)

- Quelles sont mes observations et analyses de cette situation éducative ?
- Comment et à qui j'en fais part ? (par écrit, par oral)
- Par quels moyens ? (formels, informels)
- Quelles sont les instances de réunions ? (qui participe ? l'objet de la réunion ?) - Quels apports théoriques je mobilise ?
- En quoi la situation éducative choisie et analysée est significative ? et en quoi elle me permet de me positionner comme éducateur spécialisé ?

Cet ensemble de données doit être complété par une réflexion sur les enjeux du travail en équipe afin d'étayer, en conclusion, un positionnement professionnel d'éducateur spécialisé.

Un module de 30 heures vient compléter les apports théoriques, grâce à un accompagnement avec le référent de parcours. Il s'appuie sur les expériences, réflexions et analyses des deux premières années de formation et propose une méthodologie appropriée à l'élaboration réflexive et à la production de l'écrit.

---

## Référentiel pédagogique et certificatif

### Unités d'Approfondissement 2023/2024

*A destination des apprenants ASS3-ES3-EJE3*

---

Les Unités d'Approfondissement sont une spécificité de l'IRTS-CA qui permet aux apprenants de troisième année en formation Assistant de Service Social, Educateur Spécialisé et Educateur de Jeunes Enfants, de mobiliser et perfectionner leurs connaissances, en lien avec les différents axes de formation, sur différentes thématiques :

- Axe 1 : UA "Protection de l'enfance"
- Axe 2 : UA "Vers l'inclusion sociale et sociétale des personnes en situation de handicap"
- Axe 3 : UA "Phénomènes de violence"
- Axe 3 : UA "Participation des personnes accompagnées "
- Axe 3 : UA "D'une rive à l'autre : la rencontre interculturelle"
- Axe 7 : UA "Cultures, pratiques de médiation et travail social"

Ces Unités d'Approfondissement font l'objet d'une démarche certificative pour l'ensemble des formations de niveau VI concernées.

#### **I - Référentiel de compétences par formation : blocs de compétences n°7 « connaissance et analyse des contextes institutionnels » (arrêté du 10/03/20<sup>1</sup>)**

---

##### **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé**

Compétences	Indicateurs de compétences
S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques	<ul style="list-style-type: none"><li>- Savoir identifier les lieux ressources</li><li>- Actualiser ses connaissances des politiques publiques et de leurs évolutions</li><li>- Saisir les enjeux à l'œuvre dans les politiques publiques</li><li>- Actualiser ses connaissances sur la législation et la réglementation dans les différents champs d'intervention</li><li>- Diversifier son champ de connaissances et de références</li><li>- Etayer son analyse par une conceptualisation dans une pluralité de références</li><li>- Rechercher et partager l'information y compris en langue étrangère</li></ul>
Contribuer à la réflexion, la formalisation et l'utilisation d'outils d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"><li>- Se situer dans une institution et son projet, dans une hiérarchie, dans une équipe</li><li>- Réfléchir son action dans le cadre des missions du service, de l'établissement, de l'institution et de son projet</li><li>- Participer aux instances permettant la réflexion sur l'action institutionnelle</li><li>- Contribuer de sa place aux actions d'évaluation engagées</li><li>- Participer à la création et à l'amélioration des outils d'évaluation</li></ul>

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041789780>

## Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes Enfants

Compétences	Indicateurs de compétences
Contribuer à l'analyse et à l'évolution des pratiques professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionner et ajuster ses pratiques professionnelles</li> <li>- Participer à l'organisation des espaces de régulation afin de questionner les pratiques professionnelles</li> <li>- Organiser et participer à des temps d'échanges de pratiques professionnelles</li> <li>- Organiser et participer à des temps d'analyse de pratiques professionnelles</li> </ul>
S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se documenter et se tenir informé de l'actualité relative au champ d'intervention</li> <li>- Actualiser ses connaissances dans le champ éducatif et pédagogique, de la petite enfance et de la famille</li> <li>- Contribuer à des travaux de recherche et de réflexion dans son champ d'intervention</li> <li>- Mener des réflexions collectives sur la conduite de l'action éducative</li> <li>- Partager ses connaissances avec les acteurs du territoire</li> <li>- Rechercher et partager des informations, y compris en langue étrangère</li> </ul>
Contribuer à l'articulation des actions menées par les acteurs partenaires et les institutions ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les acteurs, les personnes et les institutions ressources pouvant s'inscrire dans l'action éducative de la structure</li> <li>- Intégrer la dimension partenariale dans la conception et la mise en œuvre du projet éducatif et social mené par la structure</li> <li>- Mobiliser les partenaires pour contribuer aux différents projets</li> <li>- Identifier les procédures et les protocoles de communication des partenaires</li> <li>- Identifier, ordonnancer et hiérarchiser les informations à transmettre</li> <li>- Valoriser le projet éducatif et social dans les relations avec les partenaires</li> <li>- Proposer des pistes de réflexion et argumenter dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politique sociale concernant la petite enfance</li> </ul>
Développer une veille sur les évolutions des politiques liées au secteur de la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux séminaires et aux formations en lien avec les politiques liées au secteur de la petite enfance</li> <li>- Participer à des groupes de réflexion et d'analyse des pratiques</li> <li>- Identifier et utiliser des outils de veille</li> <li>- Partager des informations sur l'évolution des politiques liées au secteur de la petite enfance</li> <li>- Utiliser des outils permettant de partager les informations au sein de la structure</li> <li>- S'inscrire dans les réseaux de partenaires et institutionnels participant à la production de connaissance sur l'action éducative en direction des jeunes enfants</li> <li>- Proposer et développer des évolutions des pratiques professionnelles</li> <li>- Rechercher et partager, y compris en langue étrangère</li> </ul>
Conduire des groupes de travail sur des thématiques liées à la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer et identifier les besoins de connaissances et de réflexions concernant la petite enfance</li> <li>- Identifier et choisir les thèmes de travail</li> <li>- Contribuer à la formation de professionnels</li> <li>- Organiser des journées pédagogiques</li> <li>- Organiser un groupe de travail en lien avec la thématique traitée</li> <li>- Utiliser les techniques participatives d'animation de réunion</li> </ul>

## Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

Compétences	Indicateurs de compétences
Développer les dynamiques institutionnelles et interinstitutionnelles	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier les relations institutionnelles et interinstitutionnelles sur un territoire</li><li>- Mobiliser les dynamiques institutionnelles et interinstitutionnelles</li><li>- Développer les liens entre institutions et en mesurer les enjeux</li><li>- Savoir être force de propositions</li></ul>
Développer des actions partenariales et en réseau	<ul style="list-style-type: none"><li>- Constituer et animer un réseau d'acteurs</li><li>- Travailler en réseau</li><li>- Mettre en relation la personne avec des interlocuteurs adaptés</li><li>- Partager son analyse avec les personnes, l'équipe et avec les partenaires adaptés dans le respect du secret professionnel</li><li>- Identifier et analyser les enjeux d'un travail partenarial</li><li>- Identifier les partenaires interinstitutionnels et les réseaux d'acteurs à tous les échelons territoriaux</li><li>- Coopérer avec les partenaires interinstitutionnels et les réseaux d'acteurs à tous les échelons territoriaux</li><li>- Argumenter et valoriser l'intérêt du projet dans sa dimension collective</li><li>- Analyser les atouts et limites d'un territoire en lien avec une problématique</li><li>- Analyser les positionnements et les stratégies des acteurs</li></ul>
Partager ses connaissances au sein d'une équipe et d'un réseau d'acteurs pluriprofessionnels et pluridisciplinaires	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mutualiser sa réflexion et sa pratique avec les professionnels de son institution et les acteurs du champ éducatif, social et médico-social</li><li>- Savoir être force de propositions auprès des instances locales</li></ul>

## II - Objectifs du dispositif

---

Les Unités d'Approfondissement permettent aux apprenants :

- de connaître, analyser et explorer les différentes politiques publiques,
- de se positionner dans un travail partenarial,
- de participer à une réflexion collective.

## II - Acteurs

---

### 1 - Les responsables du dispositif :

La Direction Pédagogique est garante de la cohérence globale du dispositif « Unités d'Approfondissement », en collaboration avec l'ensemble des responsables d'axes et des responsables de formation concernés ainsi que l'assistante pédagogique des UA.

## **2 - Les responsables de formation :**

Les responsables de formation ASS, ES et EJE participent aux instances organisationnelles. Ils sont garants de l'épreuve de certification.

## **3 - Les responsables d'axe :**

Les responsables d'axe concernés par une UA participent aux instances organisationnelles, à la certification. Ils sont garants de l'organisation pédagogique de l'UA.

## **4 - Les référents d'Unité d'Approfondissement :**

Chaque Unité s'inscrit dans une démarche d'approfondissement d'un des axes traitant des champs de l'intervention sociale et médico-sociale. Le référent en assure ainsi la responsabilité avec le responsable de l'axe concerné dans un souci de coordination. Chaque référent d'Unité d'Approfondissement peut être un intervenant issu des formateurs permanents ou des vacataires de l'IRTS CA.

Le référent d'Unité d'Approfondissement s'engage à concevoir le contenu et la programmation de l'Unité, à émettre un choix en matière de recrutement des intervenants et des lieux d'intervention. Il participe à certaines instances organisationnelles et contribue aux modalités certificatives.

## **5 - Les intervenants :**

Les intervenants sont issus des formateurs permanents ou vacataires de l'IRTS CA. Ils assurent le face à face pédagogique avec les apprenants et le cas échéant, l'accueil dans les espaces délocalisés.

## **IV – Modalités organisationnelles et contenus**

---

### **1 - L'inscription en unité d'approfondissement :**

Les Unités d'Approfondissement sont présentées par les responsables d'axe concernés aux apprenants de deuxième année, courant mai. Les apprenants reçoivent ensuite, par courriel, un formulaire à compléter afin d'émettre trois vœux parmi les UA proposées.

La constitution des groupes est proposée par l'assistante pédagogique en charge des UA qui recherche l'équilibre tant dans le nombre d'apprenants que dans la transversalité des filières. Cette constitution est soumise aux responsables d'axes et aux responsables de formation pour validation lors de la réunion de suivi du mois de juin.

### **2 - La temporalité et la délocalisation :**

Les Unités d'Approfondissement sont dispensées sur quatre semaines de 30 heures, ce qui correspond à 120 heures (d'octobre à février), certification comprise.

Elles peuvent se dérouler à l'extérieur de l'IRTS CA. Cela contribue à renforcer le partenariat local en mobilisant les compétences du territoire. Les frais occasionnés pour ces déplacements ne sont pas pris en charge par l'IRTS-CA.

### **3 - Les contenus pédagogiques :**

Chaque Unité d'Approfondissement s'inscrit dans une dimension de recherche articulant :

- Une méthodologie liée à une démarche de recherche : problématique, outils d'investigation, recueil et analyse de données, déconstruction des représentations, etc.
- Une expertise d'un champ d'intervention : connaissance des publics, connaissance des pratiques spécifiques, approches théoriques, connaissance des politiques et des dispositifs sociaux et culturels.

## V – Evaluation et certification

---

Les Unités d'Approfondissement sont évaluées de la façon suivante :

- Une épreuve écrite certificative qui concoure à la validation du domaine de compétences n° 4, bloc 7 « connaissance et analyse des contextes institutionnels » de chaque référentiel de certification.
- Une restitution orale collective.
- Un exercice à réaliser à domicile.

L'ensemble de la démarche à savoir : l'exercice à réaliser à domicile, la restitution et l'assiduité concourent à l'acquisition d'ECTS.

Le nombre d'ECTS se calcule de la manière suivante :

Educateur Spécialisé : l'exercice 5 ECTS, l'épreuve écrite 8 ECTS et l'oral collectif 10 ECTS

Assistant de Service Social : l'épreuve écrite 6 ECTS et l'oral collectif 3 ECTS

Educateur de Jeunes Enfants : l'exercice 5 ECTS et l'oral collectif 7 ECTS

### **1- Epreuve écrite certificative : Bloc de compétences 7 - « Contrôle de connaissances sur les politiques sociales »**

#### Convocation du candidat :

Chaque apprenant est convoqué par écrit à l'épreuve du « Contrôle de connaissances sur les politiques sociales » au minimum 15 jours avant l'épreuve.

#### Evaluation du domaine de compétences :

L'épreuve écrite contribue à la validation du BC7 « Contrôle de connaissances sur les politiques sociales » par une note supérieure à 10/20.

#### Présentation de l'épreuve :

L'épreuve porte sur les connaissances des politiques sociales et l'élaboration d'une proposition d'action partenariale.

Les sujets (comprenant les questions et les documents annexés d'un volume maximum de 10 pages), les corrigés ainsi que les grilles d'évaluation sont transmis aux autorités de tutelle deux mois avant l'épreuve (sujet initial, sujet de l'épreuve de remplacement, sujet de l'épreuve de rattrapage).

Il s'agit d'une thématique à traiter en trois points : le cadre législatif, une proposition de partenariats, une mise en œuvre d'un accompagnement sous le prisme de la mobilisation des acteurs et des partenaires.

#### Attendus de l'épreuve :

Dans le cadre de cette épreuve, le candidat doit pouvoir mobiliser l'ensemble des compétences acquises pendant la formation, il s'agit notamment de connaître les politiques sociales et de se positionner dans un travail partenarial.

#### Organisation de l'épreuve :

L'épreuve écrite sur table est d'une durée de quatre heures, elle se déroule au semestre 6.

#### Correction de l'épreuve :

L'épreuve écrite de coefficient 1 fait l'objet d'une double correction par des formateurs ou des universitaires et des professionnels confirmés du secteur (3 ans d'expérience professionnelle minimum). Le formateur et le professionnel qualifié ne doivent pas avoir accompagné les apprenants pendant l'UA.

Chaque copie est anonymée par l'assistante pédagogique, la correction est assurée dans les locaux de l'IRTS-CA. Une note sur 20 (en points entiers) est attribuée à chaque copie.

La grille d'évaluation et les notes attribuées sont transmises à l'assistante pédagogique qui est en charge de la saisie des notes.

Chaque apprenant reçoit sa note par voie postale après validation de la commission d'harmonisation des notes.

#### Epreuve de remplacement :

Une épreuve de remplacement est mise en place pour les apprenants absents pour cas de force majeur.

#### Epreuve de rattrapage :

Une épreuve est organisée pour les apprenants ayant obtenu une note inférieure à 10/20. Les apprenants doivent signifier leur souhait d'y participer auprès de l'assistante en charge des UA sous couvert du responsable de formation.

#### La situation « post Validation » des acquis de l'expérience (VAE) :

Cette épreuve peut être présentée par un candidat qui a opté pour un complément par la voie de la formation préparant à la certification, ceci après un parcours VAE, si le domaine de compétences correspondant n'a pas été validé.

## **2- Restitution orale collective : « Démarche d'investigation »**

#### Présentation de la restitution :

Le travail d'investigation est mené par un groupe de trois à cinq apprenants en privilégiant la transversalité (ES, EJE, ASS), permettant une démarche autonome de recueil de données et de rencontres d'interlocuteurs spécifiques.

Il mobilise une capacité d'observation de réalités de terrain portant sur la connaissance des populations, sur la mise en œuvre des procédures et processus d'intervention.

Le choix du thème à traiter s'effectue à partir des pratiques professionnelles en lien avec l'unité.

Il s'agit de la présentation et de l'analyse des données recueillies lors de l'investigation par chacun des groupes faisant l'objet d'une production : écrite, scénique type saynètes, vidéo et/ou audio, etc.

La production attendue doit retranscrire le cheminement de la démarche et des résultats d'une démarche d'investigation. Elle servira de support pour la présentation orale.

#### Organisation de la restitution :

La production est remise au référent de l'UA avant l'exposé.

Le groupe dispose de 15 minutes pour présenter sa démarche et les résultats à l'ensemble des apprenants de l'unité, au référent UA et potentiellement aux partenaires. Cette présentation est suivie de 15 minutes d'échanges.

Lors de ces restitutions, les apprenants sont invités à :

- Argumenter le choix du thème.
- Définir et en délimiter les contours du thème.
- Problématiser
- Faire un état des lieux en énonçant des données objectives dans les différentes disciplines concernées (juridique, sociologique, économique, psychologique ...).
- Expliciter la méthode d'exploration utilisée ainsi que les difficultés rencontrées.
- Développer un questionnement professionnel à partir de la confrontation des différents discours, pratiques recueillies et de l'analyse qu'ils en font.

### Evaluation de la restitution :

Une commission, constituée du référent de l'Unité d'Approfondissement et d'un professionnel compétent sur la thématique de l'UA, évalue la prestation du groupe et propose une note sur 20. Le relevé de note sera transmis à chaque apprenant par l'assistante pédagogique en charge des UA. Cette évaluation contribue à l'acquisition d'ECTS.

### **3- Exercice à réaliser à domicile**

Exercice commun à l'ensemble des UA à effectuer à partir du cours magistral sur les politiques sociales. L'accréditation des ECTS varie selon les filières.



## DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE

### REFERENTIEL PEDAGOGIQUE

2<sup>ème</sup> année

DC4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

#### Bloc n°8 : mobilisation des acteurs et des partenaires

Ce référentiel pédagogique présente, dans un premier temps, le référentiel de compétences, qui identifie l'ensemble des compétences ainsi que les indicateurs de compétences du bloc n°7.

Il est complété par le référentiel de certification qui, lui, identifie les conditions de passage et les productions attendues de cette épreuve.

Enfin, une dernière partie présente le déroulé pédagogique.

#### 1 – Le référentiel de compétences<sup>1</sup>

Compétences	Indicateurs de compétences
<b>Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre du projet socio-éducatif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Communiquer sur le projet auprès des acteurs</li><li>- Faciliter l'échange et la coopération entre les acteurs</li></ul>
<b>Construire et entretenir une relation partenariale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Situer son action dans le cadre des missions du service, de l'établissement, de l'institution et de son projet</li><li>- Identifier et situer les acteurs de l'environnement professionnel</li><li>- Repérer et s'appuyer sur les compétences des partenaires et des acteurs du territoire</li><li>- Coopérer avec les partenaires et les acteurs du territoire</li><li>- Négocier et participer à des décisions</li><li>- Constituer un réseau professionnel et partenarial et travailler avec lui</li></ul>
<b>Développer, partager ses connaissances professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer une analyse critique de sa pratique professionnelle ;</li><li>- Partager sa pratique professionnelle dans les espaces et lieux dédiés ;</li><li>- Communiquer sur ses connaissances professionnelles</li><li>- Transmettre des valeurs, connaissances et méthodes professionnelles et les traduire dans les pratiques ;</li><li>- Rechercher et partager de l'information, y compris en langue étrangère.</li></ul>

<sup>1</sup> Arrêté du 22 08 2018 relatif au DEES

<p><b>Rendre compte de l'expérience de terrain pour aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et au respect des droits fondamentaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'analyse partagée de situations</li> <li>- Transmettre ses observations et argumenter ses analyses à partir de son domaine d'intervention</li> <li>- Soutenir la parole de la personne dans l'expression de ses besoins dans les instances décisionnelles</li> <li>- Faire remonter les difficultés d'accès et d'application des droits fondamentaux</li> <li>- Rédiger des écrits pour formaliser son expérience de terrain</li> </ul>
--	--

## **2 - Le référentiel de certification**

---

### **Intitulé de l'épreuve :**

Analyse d'une problématique territoriale ou partenariale

### **Objectifs de l'épreuve :**

Evaluer la capacité du candidat à :

- Connaître, analyser un environnement institutionnel et savoir s'y situer
- Utiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial en situation professionnelle (politiques sociales et dispositifs)

### **Les conditions et le déroulement de l'épreuve :**

Organisée par l'IRTSCA, l'épreuve se déroule en troisième année de formation, au semestre 6. Il s'agit d'une soutenance orale (coef.1) d'une durée de 30 minutes (présentation 10 minutes, échanges 20 minutes). Elle s'effectue à partir d'un dossier écrit (coef.1) de 8 à 10 pages élaboré à partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'étudiant en formation pratique, analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs.<sup>2</sup>

Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel confirmé du secteur.

## **3 - Le référentiel pédagogique**

---

L'accompagnement pédagogique de deuxième année s'articule autour de plusieurs ateliers (2 jours) en travaux dirigés encadrés par des professionnels du secteur et de 3 heures de cours magistral sur des apports théoriques portant sur le partenariat et le territoire.

Ces différents temps pédagogiques permettront l'élaboration d'une situation professionnelle en lien avec les politiques sociales et le travail en partenariat sur un territoire donné.

## **4- Attendus ECTS début de troisième année**

---

Un écrit de contexte institutionnel est attendu. Il sera composé de 4 à 8 pages et devra comprendre le contexte d'intervention, incluant une politique sociale à l'œuvre, ainsi qu'une situation exposant une problématique territoriale ou partenariale. C'est un travail préparatoire au dossier de certification de DC4 bloc 8 de troisième année. Le but est d'amorcer votre réflexion sur le sujet. Le rendu est attendu à la rentrée de troisième année (date fournie dans un second temps).

Il s'agira de construire cet écrit grâce à l'expérience de 6 à 8 semaines sur le terrain de stage. Ils auront des évaluations pour obtenir des ECTS.

---

<sup>2</sup> Arrêté du 22 08 2018 relatif au DEES, annexe 5.